



ACCESSIONS À L'OMC

RAPPORT ANNUEL 2014 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL *

Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

* Ce rapport tient compte des faits nouveaux relatifs aux accessions confirmés répertoriés jusqu'au 24 novembre 2014.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL	3
II. FAITS NOUVEAUX SURVENUS EN 2014	5
1. GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION: APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS	5
2. PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL	6
3. TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION	7
4. ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION	8
5. PANOPLIE D'OUTILS POUR LA TRANSPARENCE DES ACCESSIONS (ATTB)	10
III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION	12
IV. ACCESSION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	16
V. PÉRIODE POSTÉRIEURE À L'ACCESSION: RÉSULTATS ET SOUTIEN AUX MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII	17
1 INTRODUCTION	17
2 LA NOTION DE L'APRÈS-ACCESSION	18
3 SOUTIEN OPÉRATIONNEL AUX MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ACCESSION	18
3.1 Coordination interne	18
3.2 Diffusion d'informations	19
3.3 Soutien multilatéral après l'accession	19
4 ASSISTANCE TECHNIQUE APRÈS L'ACCESSION POUR LES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII	21
5 CONCLUSIONS	22
VI. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII	23
VII. CONCLUSIONS – PERSPECTIVES POUR 2015	27
ANNEXE 1 – INDICATEURS DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA DIVISION DES ACCESSIONS POUR L'ANNÉE CIVILE 2014	29
ANNEXE 2 – ACCESSIONS NÉGOCIÉES AU TITRE DE L'ARTICLE XII	30
ANNEXE 3 – PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION À L'OMC	32
ANNEXE 4 – DURÉE DES ACCESSIONS MENÉES À TERME	33
ANNEXE 5 – SECTION VI – DONNÉES RELATIVES AUX RÉSULTATS ÉCONOMIQUES	34
ANNEXE 6 – GESTION DES ACCESSIONS	35

I. INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL

1. Il s'agit du sixième rapport annuel sur les accessions à l'OMC et de mon deuxième rapport en tant que Directeur général. Dès le début, j'ai réaffirmé que les accessions à l'OMC revêtaient une importance vitale et constituaient une priorité stratégique pour l'Organisation. Les Membres ont tous appuyé cette priorité. Il y a un engagement plus marqué de la part d'un groupe plus large de Membres. L'élargissement et l'approfondissement de l'engagement ont amélioré la compréhension systémique des avantages de l'accession pour les Membres aussi bien que pour les gouvernements accédants. Cette évolution doit se poursuivre.

2. À l'approche du 20^{ème} anniversaire de l'OMC, nous devrions faire le bilan des acquis tout en regardant vers l'avenir. Depuis 1995, il y a eu 32 accessions. Au moment où les Membres examinent le présent rapport, l'accession des Seychelles est le premier point inscrit à l'ordre du jour du Conseil général pour décision formelle. Lorsque les Seychelles auront ratifié leur Protocole d'accession et déposé leur instrument de ratification, le nombre d'accessions terminées passera à 33, et le nombre de Membres à 161. Les négociations sur l'accession du Kazakhstan en sont à un stade avancé et sont sur le point d'être achevées; elles le seront dès que les décisions restantes seront prises. Au rythme actuel, je pense que le Conseil général devrait pouvoir prendre une décision formelle au début de la nouvelle année.

3. Les accessions ont eu des résultats positifs et de grande portée. Elles ont contribué à l'élaboration des règles à l'OMC en apportant davantage de précision et de clarté et en renforçant par ailleurs notre système fondé sur des règles. Conformément aux Protocoles d'accession et comme l'a reconfirmé la jurisprudence de l'OMC, ces Protocoles font partie intégrante de l'"Accord sur l'OMC". En ce qui concerne l'accès aux marchés, les résultats des négociations sur l'accession tels qu'ils sont codifiés dans les listes concernant les marchandises et les services ont amélioré les possibilités commerciales pour tous les Membres, contribuant ainsi à la croissance et à la création d'emplois. À titre d'illustration, il est significatif que le système commercial multilatéral fondé sur des règles se soit élargi jusqu'à couvrir environ 98% des échanges mondiaux en 2013, contre 90,9% en 1995, grâce à l'arrivée de nouveaux Membres. Qui plus est, la croissance annuelle moyenne du commerce de ces Membres – ceux qui relèvent de l'article XII – a été de 12,4% par an durant la période 1995-2013, soit près du double de celle des Membres originels, qui s'est établie à 6,7%. En conséquence, la part des nouveaux Membres dans le commerce mondial est passée de 7,8% en 1995 à 17,6% en 2013. Et il ne s'agit pas d'un fait isolé. Cette croissance plus rapide a contribué à la croissance économique mondiale. Tous les nouveaux Membres, y compris ceux qui sont encore en train de négocier les modalités de leur accession, ont souligné que l'une des principales raisons pour lesquelles ils se sont engagés dans des négociations concernant leur accession est d'utiliser le processus pour instaurer des réformes internes et renforcer leur gouvernance en édifiant de solides institutions juridiques et politiques.

4. Il faut en moyenne une dizaine d'années pour conclure une accession, certaines accessions étant plus rapides et d'autres exigeant plus de temps. Plus globalement, en raison de la durée et de la portée de ces négociations, je pense que les expériences qui en résultent sont porteuses d'enseignements très utiles pour le volet négociation du trépied de l'OMC. C'est pourquoi j'ai encouragé, en septembre 2013, la réalisation d'un bilan des expériences et des résultats de toutes les accessions conclues jusqu'à présent sous la forme d'un livre qui sera publié en 2015 sous le titre *WTO Accessions and Trade Multilateralism: Case Studies and Lessons for the WTO at Twenty*. Cet ouvrage contiendra des contributions de négociateurs en chef et de Membres nouveaux et originels et des analyses faites par des économistes, des juristes, des professionnels de la politique commerciale et des universitaires appartenant à différentes institutions, afin d'assurer l'objectivité, l'intégrité des analyses et l'équilibre. Je compte inaugurer ce livre l'année prochaine et en examiner les analyses avec les Membres. Le but est de mettre en évidence ce que l'Organisation a réalisé et de se demander si des enseignements peuvent en être tirés de manière plus large. Il est certain que 20 années de négociation et 33 Protocoles d'accession offrent des enseignements systémiques pour tous.

5. En ce qui concerne plus précisément l'année considérée, j'ai déjà évoqué les progrès accomplis. Mais ces progrès se sont accompagnés de problèmes épineux au cours d'une année marquée par des risques et des troubles géopolitiques qui ont eu des effets complexes sur la paix et sur la capacité de l'Organisation à avancer comme prévu.

6. Les progrès réalisés au sujet des accessions en 2014 sont définis par une série de résultats essentiels. En juin, le Yémen est devenu Membre de l'OMC, ce qui a porté à 160 le nombre total de Membres et rapproché ainsi l'Organisation de son objectif d'universalité en matière commerciale. Auparavant, en mars, le projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession de l'Afghanistan s'est fait jour et a été distribué aux membres du Groupe de travail. Ce texte est stable. Toutefois, l'examen final en vue de son adoption par les membres du Groupe de travail attend un signal approprié de réengagement de Kaboul. Quant à l'ensemble de textes relatifs à l'accession des Seychelles, il est devant vous pour adoption.

7. Des progrès ont été accomplis sur plusieurs autres accessions avec l'établissement de groupes de travail, par exemple pour les Bahamas et l'Algérie. Je suis en contact avec plusieurs gouvernements. Il est important de savoir qu'en plus des 22 groupes de travail où les négociations se poursuivent à des degrés divers, ce que je constate, à l'occasion de ces divers contacts, est que l'accession à l'OMC exerce une forte attraction gravitationnelle pour les gouvernements. Les gouvernements accédants ont réaffirmé leur détermination d'accéder à l'OMC. Ceux qui s'y emploient activement ont intensifié leur engagement à l'égard des négociations techniques. Je pense que les gouvernements qui continuent à négocier ou ceux qui ont exprimé l'intention de poser leur candidature continuent d'apporter la preuve que l'OMC est un bien public mondial indispensable qui doit être préservé et renforcé.

8. Parallèlement aux progrès accomplis, les négociations sur l'accession sont complexes et exigeantes. Ainsi, conformément au mandat inscrit à l'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, l'accession à l'OMC est ouverte aux États aussi bien qu'aux territoires douaniers distincts. Au cours de l'année considérée, les négociations sur l'accession du Kazakhstan ont soulevé des difficultés exceptionnelles que l'Organisation n'avait encore jamais rencontrées. Le Kazakhstan, tout comme la Fédération de Russie et le Bélarus, est partie au Traité instituant l'Union économique eurasiennne (UEE), qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les négociations sur l'accession du Kazakhstan portent sur des questions particulièrement complexes liées à l'intégration et au fonctionnement des membres individuels d'une union douanière au sein d'un système fondé sur des règles et reposant sur la non-discrimination. Certaines de ces questions concernent les ajustements tarifaires et les problèmes de relations entre des juridictions différentes et complémentaires au niveau national et au niveau de l'union douanière. Les progrès accomplis à leur sujet représentent un important pas en avant pour l'Organisation, et il faut rendre hommage au pragmatisme dont les Membres ont fait preuve pour résoudre les problèmes, ainsi qu'à la capacité de l'Organisation de répondre aux attentes. Certaines des approches suivies et leurs résultats offrent des enseignements utiles pour les négociations multilatérales à l'OMC.

9. Sur un plan plus technique, nous avons amélioré cette année les outils de gestion des travaux de l'Organisation sur les accessions. La création d'un système d'information qui rende nos travaux plus accessibles aux Membres et à la communauté des utilisateurs n'avait que trop tardé. J'ai mis en chantier un Portail d'information sur les accessions (AIP). Plusieurs divisions du Secrétariat travaillent actuellement à son développement. J'espère l'inaugurer l'année prochaine. Le cycle annuel des activités de sensibilisation auprès des "groupes de mandants" a donné de meilleurs résultats. Le dialogue est plus interactif et repose davantage sur des questions-réponses. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités spécifiques aux accessions sont mieux adaptées aux besoins des gouvernements accédants. Ainsi, pour toutes les accessions qui font l'objet d'un engagement technique sérieux et soutenu, j'ai demandé au personnel de proposer au gouvernement accédant une feuille de route qui, s'il se l'approprie, servira de base pour faciliter plus efficacement les négociations sur l'accession. Je rends hommage à l'Australie, à la Chine, aux États-Unis, à l'Inde, à la Nouvelle-Zélande, à Oman et à l'Union européenne (UE) ainsi qu'à plusieurs de ses membres tels que l'Allemagne et la Suède, qui ont soutenu les efforts du Secrétariat en matière d'assistance technique.

10. Chaque année, ces rapports annuels comportent un axe thématique. Cette année, le thème est la période postérieure à l'accession. Il y a un besoin systémique, fondé sur une demande de certains nouveaux Membres, y compris des Membres moins avancés, de soutien après l'accession. Ce soutien porte avant tout sur la mise en œuvre des obligations contractées spécifiquement lors de l'accession dans un système fondé sur des règles où il y a un équilibre entre les droits et les obligations des Membres. Une plate-forme interne a été créée au Secrétariat en juin de cette année pour coordonner le soutien apporté par le Secrétariat aux nouveaux Membres après l'accession et les aider à mettre en œuvre leurs obligations dès le premier jour de leur accession et

jusqu'au premier examen de leur politique commerciale (EPC) s'ils le demandent. Au cours de l'année à venir, le Secrétariat s'efforcera d'améliorer cette plate-forme.

11. L'"entreprise" des négociations commerciales telle que l'illustrent les négociations sur l'accession est exigeante et complexe, mais les gains en matière de bien-être et les bénéfices sont multiples. Pour les progrès accomplis cette année, je voudrais exprimer mes remerciements aux Présidents des groupes de travail, aux divers membres de ces groupes et au personnel du Secrétariat qui, sous l'égide de la Division des accessions, coordonne et facilite ce processus complexe.

II. FAITS NOUVEAUX SURVENUS EN 2014

1. GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION: APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

12. Au début de l'année, 23 gouvernements accédants étaient en voie d'accession à l'OMC. Ces négociations étaient gérées par une combinaison de réunions multilatérales, plurilatérales et bilatérales formelles et/ou informelles (voir l'annexe 1). Durant l'année considérée:

- cinq (5) réunions formelles de groupes de travail ont eu lieu pour les pays suivants: Algérie (une (1) réunion¹); Azerbaïdjan (une (1) réunion²); Kazakhstan (une (1) réunion³); et Seychelles (deux (2) réunions⁴), dont
- une (1) réunion formelle de groupe de travail au sujet de l'accession des Seychelles le 17 octobre 2014. À cette réunion, le Groupe de travail a adopté *ad referendum* le projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession des Seychelles;
- trois (3) réunions informelles de groupes de travail ont eu lieu⁵ dans le contexte de l'accession du Kazakhstan, dont une session spéciale consacrée à la transparence au sujet du Traité instituant l'Union économique eurasiennne, qui s'est tenue dans le contexte de la dix-neuvième réunion du Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan⁶;
- au cours de quatre (4) réunions de vérification technique, les projets de Listes codifiées concernant les marchandises et les services de l'Afghanistan, du Kazakhstan et des Seychelles ont été vérifiés; et
- treize (13) réunions plurilatérales ont été consacrées à des sujets techniques tels que l'agriculture⁷, les questions SPS⁸ et les ajustements tarifaires⁹ en ce qui concerne les accessions de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et des Seychelles. Elles étaient présidées par le Secrétariat.¹⁰ Deux (2) consultations en groupes restreints¹¹ sur le projet de rapport du Groupe de travail ont eu lieu dans le contexte de l'accession du Kazakhstan et étaient présidées par le Président du Groupe de travail.

13. En 2014, les progrès suivants ont été enregistrés dans des documents:

- des projets de rapport ont été révisés par le Secrétariat pour quatre Groupes de travail: Afghanistan (une révision); Algérie (une révision); Kazakhstan (trois révisions); et Seychelles (deux révisions);
- deux (2) projets d'ensembles de textes relatifs à l'accession ont été établis par le Secrétariat et distribués en ce qui concerne les accessions de l'Afghanistan et des Seychelles, dont un (1), celui concernant les Seychelles, a été adopté *ad referendum* et publié à nouveau dans la série WT/ACC et la série du Conseil général pour action formelle par le Conseil à sa réunion de décembre 2014.

¹ 31 mars 2014.

² 21 février 2014.

³ 23 juillet 2014.

⁴ 3 juillet et 17 octobre 2014.

⁵ 26 septembre 2014 et 12 novembre 2014.

⁶ 21 juillet 2014.

⁷ 20 février 2014 dans le contexte de l'accession de l'Azerbaïdjan, 2 juillet 2014 dans le contexte de l'accession des Seychelles, 22 juillet et 10 novembre 2014 dans le contexte de l'accession du Kazakhstan.

⁸ 25 juin et 11 novembre 2014 dans le contexte de l'accession du Kazakhstan.

⁹ 22 juillet, 17 et 24 septembre, et 11 novembre 2014 dans le contexte de l'accession du Kazakhstan.

¹⁰ Les réunions plurilatérales sur les ajustements tarifaires (22 juillet, 24 septembre et 11 novembre 2014) qui ont eu lieu dans le contexte de l'accession du Kazakhstan étaient présidées par le Président du Groupe de travail.

¹¹ 25 septembre et 10 novembre 2014.

2. PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL

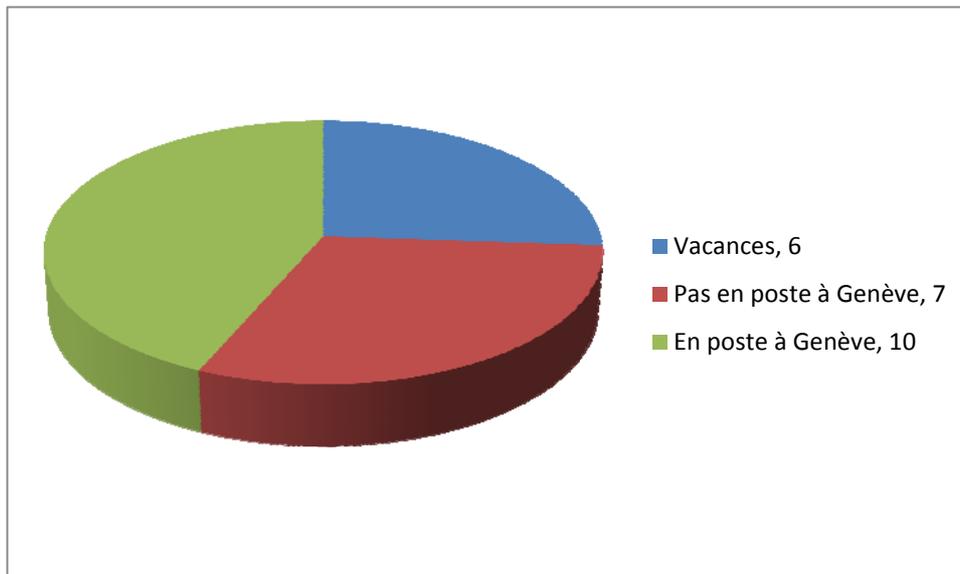
14. En 2014, deux nouveaux Présidents de groupes de travail ont été nommés. À l'issue de consultations avec les Membres de l'OMC, le Président du Conseil général a annoncé¹² en juillet 2014 que:

- a. S.E. M. l'Ambassadeur Mehmet Haluk Ilicak (Turquie) avait été nommé Président du Groupe de travail de l'accession du Bélarus; et
- b. S.E. M. l'Ambassadeur Thomas Hajnoczi (Autriche) avait été nommé Président du Groupe de travail de l'accession du Bhoutan.

Le Secrétariat de l'OMC a organisé des réunions d'information à l'intention des deux nouveaux Présidents.

15. Actuellement, 58% (10) des Présidents sont en poste à Genève (voir le graphique 1). Six (6) postes de Président sont vacants (voir l'annexe 3); ces vacances concernent les accessions qui en sont aux premiers stades et pour lesquelles, le plus souvent, il n'existe encore aucune base de travail documentaire.

Graphique 1 – Présidents des groupes de travail de l'accession en 2014 (nombre)



16. En 2014, les Présidents des groupes de travail sont restés activement engagés. Ils ont eu des réunions avec les représentants des Membres et des gouvernements accédants selon différentes formes et configurations. Ils ont facilité la résolution de questions complexes. Ils ont mené des activités de sensibilisation pour mieux faire comprendre les questions techniques et les questions de politique. Leur engagement actif a fait avancer le processus, y compris grâce à des missions dans les pays. En 2014, le Président du Groupe de travail de l'accession de l'Algérie, S.E. M. l'Ambassadeur Alberto D'Alotto (Argentine), s'est rendu à Alger du 18 au 21 octobre. Il a eu des réunions avec de hauts responsables du gouvernement et avec l'équipe de négociation, afin de confirmer l'engagement politique de haut niveau à l'égard de l'avancement des questions techniques de fond relatives aux négociations sur l'accession de l'Algérie. Conformément aux obligations de transparence systémique, il a rendu compte aux Membres de l'OMC des résultats de sa visite lors de la neuvième réunion du Groupe informel des accessions, le 29 octobre.

¹² Compte rendu de la réunion du Conseil général des 24-25 juillet 2014, WT/GC/M/152, 9 octobre 2014.

3. TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION

17. La transparence et la prévisibilité du processus d'accession restent des priorités essentielles pour les Membres et le Secrétariat. En 2014, les mesures de transparence prises depuis 2010 ont continué d'être appliquées et renforcées.

i. Groupe informel des accessions (GIA)

18. Le Groupe informel des accessions¹³ s'est réuni à neuf reprises¹⁴ en 2014 (jusqu'au 24 novembre 2014).¹⁵ Ses consultations ont porté sur les questions suivantes, comme c'est traditionnellement le cas: i) échange d'informations sur les accessions; ii) rapports du Secrétariat aux Membres sur l'évolution technique des processus d'accession; iii) rapports des Présidents des groupes de travail aux Membres sur les résultats de leurs visites dans les capitales des gouvernements accédants; iv) planification des réunions sur l'accession et des activités connexes sur la base du calendrier évolutif des réunions sur l'accession proposé par le Secrétariat; et v) réponse aux préoccupations spécifiques soulevées par les Membres et les gouvernements accédants. Deux points supplémentaires ont été inscrits cette année à l'ordre du jour des réunions du Groupe: i) les meilleures pratiques en matière d'accession; et ii) les résultats en matière de croissance du commerce des Membres relevant de l'article XII, ce deuxième point constituant un axe thématique dans les rapports annuels du Directeur général sur les accessions. L'ajout de ces deux points avait pour but de rendre disponibles, notamment pour les nouveaux Membres et les nouveaux délégués, les faits relatifs aux *meilleures pratiques systémiques en matière d'accession* au cours du temps, ainsi que de souligner les effets nationaux et mondiaux qui influent sur les réformes conformes aux règles de l'OMC.

ii. Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC

19. Le Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC vise à assurer la transparence et à renforcer la communication avec les gouvernements accédants, les Présidents, les Membres et, plus largement, les spécialistes de la politique commerciale dans le monde. Il donne régulièrement des renseignements actualisés sur les accessions en cours grâce aux rapports résumés des réunions du GIA. Il s'est révélé comme un moyen utile de diffuser des renseignements sur les accessions et sur l'évolution des négociations, ainsi que sur la préparation et la planification des activités liées aux accessions. Cette année, le Secrétariat a élaboré onze Bulletins d'information sur les accessions à l'OMC. Le Bulletin est mensuel. Une édition spéciale est normalement publiée en août, mois durant lequel les Membres ne se réunissent pas dans le cadre du GIA. Cela a également été le cas en août de cette année. Le Bulletin du mois d'août informe les Membres et les gouvernements accédants des faits nouveaux survenus durant l'été et leur permet de préparer les activités de la rentrée.

iii. Dialogue annuel avec les groupes régionaux à l'OMC en 2014

20. En 2014, le Dialogue annuel avec les groupes régionaux à l'OMC a comporté des réunions d'information sur mesure pour le Groupe informel des pays en développement¹⁶, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)¹⁷, le Groupe africain¹⁸ et le Groupe asiatique des Membres en développement.¹⁹ L'objectif de ce dialogue est de renforcer les canaux de communication avec les Membres aussi bien qu'avec les gouvernements accédants par l'intermédiaire des groupes régionaux. Les réunions d'information constituent un moyen d'échanger des informations propres à la région sur les accessions à l'OMC et de répondre aux préoccupations des Membres et des gouvernements accédants. Elles renforcent la collaboration entre les Membres, les gouvernements accédants et le Secrétariat.

¹³ Présidé par le Secrétariat de l'OMC.

¹⁴ 30 janvier 2014, 27 février 2014, 26 mars 2014, 29 avril 2014, 26 mai 2014, 26 juin 2014, 17 juillet 2014, 25 septembre 2014 et 29 octobre 2014.

¹⁵ La dixième et dernière réunion du Groupe informel des accessions se tiendra le 26 novembre 2014.

¹⁶ 7 mai 2014 et 21 juillet 2014.

¹⁷ 30 octobre 2014.

¹⁸ 7 novembre 2014.

¹⁹ 20 novembre 2014.

4. ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION

21. L'un des quatre objectifs fondamentaux du Plan biennal d'assistance technique et de formation de l'OMC pour 2014-2015 (ci-après "le Plan") est l'aide aux gouvernements accédants.²⁰ Dans le Plan, une attention prioritaire est accordée aux pays les moins avancés (PMA) accédants.

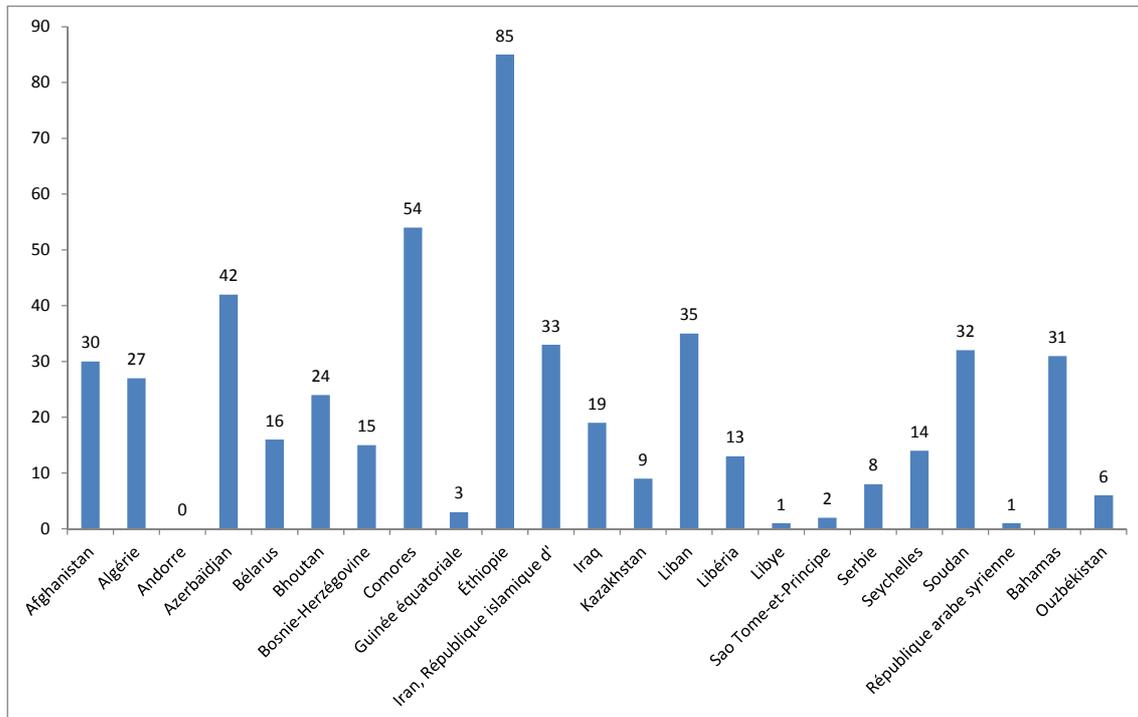
22. Traditionnellement, l'assistance technique et le renforcement des capacités liés à l'accession sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Mais ils incluent aussi des activités de sensibilisation à l'intention des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias.

23. En 2014, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été les suivantes: i) séminaires nationaux; ii) séances sur les accessions durant les cours avancés de politique commerciale, les cours régionaux et les cours d'introduction à l'intention des PMA; iii) ateliers; iv) missions techniques; v) création ou renforcement de centres de référence de l'OMC; vi) apprentissage en ligne; vii) dialogue avec les groupes de Membres à l'OMC; et viii) participation à des conférences. Des réunions d'information sur mesure au sujet des accessions ont également été organisées à l'intention des délégations (y compris celles qui n'ont pas de représentation) durant la 28^{ème} Semaine de Genève en mai 2014.

24. Outre ces modes de fourniture de l'assistance technique, le Secrétariat a organisé les activités suivantes ou y a participé: vidéoconférences; conférences téléphoniques; et échanges électroniques spécifiques dans le cadre de l'assistance technique liée aux accessions et de la création de partenariats institutionnels. Durant l'année considérée, ces modes de fourniture ont été utilisés, par exemple, pour l'accession de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, des Bahamas, du Liban, du Libéria, de l'Iraq et des Seychelles.

25. En 2014, les gouvernements accédants ont été invités à participer à plus de 120 activités d'assistance technique à l'OMC. Cinq gouvernements accédants ont accueilli certaines de ces activités. Le tableau 1 ci-dessous indique le nombre de représentants des gouvernements accédants qui ont pris part à des activités d'assistance technique en 2014.²¹

Tableau 1 – Nombre de participants des gouvernements accédants aux activités d'assistance technique de l'OMC – 2014



²⁰ WT/COMTD/W/200.

²¹ Source des données: Base de données de l'OMC sur l'ATLC (14 octobre 2014).

26. Des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités liés à l'accession ont également été offertes par d'autres institutions, souvent en partenariat avec des Membres de l'OMC. Le Secrétariat de l'OMC continue de collaborer au sein d'un partenariat solide et efficace avec le Cadre intégré renforcé (CIR) et le Centre du commerce international (ITC). La coordination des activités a donné des résultats positifs.

27. Au cours de l'année considérée, le CIR a dispensé un soutien important sur le plan technique et en matière de renforcement des capacités à certains gouvernements accédants et pour certaines accessions terminées. Les pays du CIR suivants poursuivent actuellement leur processus d'accession: Afghanistan, Bhoutan, Comores, Éthiopie, Libéria, Sao Tomé-et-Principe²² et Soudan. Le Vanuatu et le Yémen ont accédé à l'OMC respectivement en 2012 et 2014. Le CIR prête son concours pour le processus d'accession en fonction des demandes des pays. Les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC, rapports phares du CIR sur les pays qui mettent en relief les possibilités commerciales et les obstacles à l'intégration du commerce) pour Sao Tomé-et-Principe et le Soudan, achevées en 2014, traitent de questions touchant l'accession à l'OMC. L'accession à l'OMC est un aspect important des mises à jour des EDIC des Comores et de l'Éthiopie qui ont débuté en 2014. Le CIR apporte un soutien concret au Vanuatu et au Yémen à la suite de leur accession. Au Yémen, la mise à jour de l'EDIC, en cours depuis 2013, comporte la formulation d'un plan de développement des capacités après l'accession. Au Vanuatu, le CIR a aidé le pays à renforcer sa capacité de gérer le processus d'"après-accession". Au-delà des EDIC et de leurs mises à jour, plusieurs pays utilisent des projets financés par le CIR pour appuyer leur accession. Au Libéria, le soutien à l'accession à l'OMC fait partie d'un projet de renforcement des capacités institutionnelles financé par le CIR (reconduit pour une deuxième phase en mai 2014), dont les éléments qui concernent l'accession sont étroitement coordonnés avec le projet suédois de Conseil national du commerce. Aux Comores et en Éthiopie, les projets de soutien institutionnel financés par le CIR contribuent au renforcement des capacités en matière de négociations commerciales ainsi qu'à la sensibilisation aux questions touchant l'accession. Le projet en faveur de l'Éthiopie a été lancé en octobre 2014. Le projet concernant les Comores a été reconduit pour une deuxième phase en juin 2014. Sao Tomé-et-Principe a entamé en 2014 l'élaboration d'un projet de renforcement des capacités institutionnelles, qui prévoit une révision de la législation compte tenu de l'accession prévue à l'OMC.

- i. Programme conjoint OMC-ITC sur les capacités dans le domaine du commerce pour les PMA accédants

28. Le Programme sur les capacités dans le domaine du commerce pour les PMA accédants a été lancé par l'OMC et l'ITC le 1^{er} décembre 2009. Ce programme conjoint offre une assistance technique spécifiquement axée sur l'accession au secteur privé, aux parlementaires et aux fonctionnaires gouvernementaux. Le but est de mieux leur faire comprendre le processus d'accession et ce qu'implique l'appartenance à l'OMC. En 2014, l'Afghanistan, les Comores, l'Éthiopie, le Libéria, la RDP lao et le Soudan en ont bénéficié. L'ITC continue d'apporter un soutien actif spécifiquement axé sur l'accession. Il a contribué à renforcer la sensibilisation à l'accession à l'OMC au niveau national et à mobiliser un engagement politique de haut niveau. Le partenariat coordonné entre l'ITC et le Secrétariat de l'OMC est essentiel pour la fourniture de l'assistance technique et le renforcement des capacités. Les deux Secrétariats poursuivront et amélioreront ce partenariat au cours de l'année à venir.

- ii. Programme de la Chine pour les PMA et les accessions

29. Le Programme de la Chine pour les PMA et les accessions (ci-après Programme de la Chine) a été établi par le gouvernement chinois en concertation avec l'OMC le 14 juillet 2011. Il a été renouvelé et étendu par le gouvernement chinois en décembre 2013, avec une contribution de 400 000 dollars EU.

30. Ce programme vise à renforcer la participation des PMA à l'OMC et à aider les PMA à accéder à l'Organisation. Il comprend trois grands piliers: a) le Programme de stages sur l'accession à l'OMC; b) une table ronde annuelle de haut niveau sur les accessions à l'OMC; et c) un soutien destiné à améliorer la participation des fonctionnaires des PMA aux réunions de l'OMC.

²² Le Groupe de travail de l'accession de Sao Tomé-et-Principe est actuellement suspendu en raison d'un non-paiement des contributions obligatoires.

31. En ce qui concerne le Programme de stages sur l'accèsion à l'OMC, cinq stagiaires en ont bénéficié durant l'année considérée. Trois stagiaires venaient de Membres et deux de gouvernements accédants, y compris un pays moins avancé.²³

32. En ce qui concerne la table ronde annuelle de haut niveau sur les accèsions à l'OMC, des consultations sont en cours sur le lieu, le thème et le programme de la troisième table ronde. Les détails devraient être finalisés et communiqués prochainement aux Membres de l'OMC.²⁴

iii. Autres activités de sensibilisation

33. Plus particulièrement, un atelier a été organisé à Genève à l'intention de fonctionnaires iraquiens, en collaboration avec le Département du commerce des États-Unis (17-21 mars 2014). La visite effectuée dans le pays par le Directeur général adjoint David Shark et le Secrétaire du Groupe de travail a donné un nouvel élan aux efforts déployés à Nassau. En conséquence, le Ministre et négociateur en chef M. Pinder s'est rendu à Genève en juin pour rencontrer le Directeur général et avoir des consultations avec divers Membres afin de faire le point et de déterminer les "prochaines étapes".

34. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le Secrétariat a participé au Forum économique d'Astana (21-23 juin 2014) et à la Conférence internationale de haut niveau intitulée "Le rôle du Kazakhstan dans un contexte de mondialisation: commerce et investissements" (3-5 septembre 2014). Un séminaire spécifique sur le système commercial multilatéral a en outre été organisé à la demande des Comores.

5. PANOPLIE D'OUTILS POUR LA TRANSPARENCE DES ACCÉSIONS (ATTB)

i. Base de données sur les engagements dans le cadre des accèsions (ACDB)

35. La Base de données sur les engagements dans le cadre des accèsions (ACDB) donne accès à tous les engagements et renseignements connexes figurant dans les rapports des groupes de travail de l'accèsion et les protocoles d'accèsion des 32 Membres relevant de l'article XII. Elle est disponible dans les trois langues officielles de l'OMC à l'adresse suivante: <http://acdb.wto.org/>.

36. En 2014, l'ACDB a été mise à jour pour inclure les engagements contenus dans le rapport du Groupe de travail de l'accèsion du Yémen.

ii. Registre des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés du Secrétariat

37. Le Registre des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés contient des renseignements de base sur les accords bilatéraux signés dans le domaine de l'accès aux marchés pour les marchandises et les services et qui ont été déposés auprès du Secrétariat, à savoir le secteur visé par l'accord (marchandises, services ou les deux selon le cas) et les dates de signature et de dépôt. Des rapports générés par ce registre sont disponibles sur le site Web sécurisé (c'est-à-dire protégé par un mot de passe) des Membres de l'OMC.

38. Conformément à la pratique établie de longue date, le contenu des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés reste strictement confidentiel et réservé aux parties signataires, ainsi qu'au Secrétariat qui en est le dépositaire.

iii. Accès aisé aux projets de loi, à la législation et aux "documents de consultation" notifiés dans le cadre du processus d'accèsion à l'OMC

39. Des ressources relatives aux accèsions sont accessibles sur le site Web sécurisé (c'est-à-dire protégé par un mot de passe) des Membres de l'OMC. Cette plate-forme permet par exemple d'accéder facilement aux versions électroniques des textes législatifs et des autres

²³ Les cinq stagiaires venaient de la Chine (Membre), du Kazakhstan (gouvernement accédant), du Libéria (PMA accédant), du Nigéria (Membre) et de l'Ouganda (PMA Membre).

²⁴ Le thème de la première table ronde de la Chine était "Les meilleures pratiques dans le processus d'accèsion à l'OMC". Destinée aux PMA, elle s'est tenue à Beijing (Chine) du 29 mai au 1^{er} juin 2012. Le thème de la deuxième table ronde était "L'avenir du système commercial multilatéral: perspectives des PMA et des Membres relevant de l'article XII". Elle s'est tenue à Luang Prabang (RDP lao) du 15 au 18 octobre 2013.

"documents de consultation" présentés par les gouvernements accédants dans le cadre de leur processus d'accèsion à l'OMC.

iv. Portail d'information sur les accessions (AIP)

40. En 2012, la Division des accessions de l'OMC a entrepris de concevoir et de développer un Système de gestion des renseignements relatifs aux accessions (AIMS), afin de moderniser l'interface du site Web sur les accessions. Ce projet avait pour but: i) d'enregistrer et de gérer efficacement les renseignements relatifs aux accessions; et ii) d'offrir un accès aisé à la documentation et aux données sur les accessions. Au cours de la phase d'essai, on a constaté que la conception opérationnelle du système ne répondait pas pleinement au concept original. Des modifications ont été effectuées, et il a été décidé d'abandonner le système AIMS pour mettre en route un Portail d'information sur les accessions (AIP). Le concept de l'AIP est supérieur pour ce qui est d'intégrer tous les renseignements pertinents et de réunir les Membres et le Secrétariat au sein d'une plate-forme avancée d'échange d'informations.

41. En guise de suivi, la Division des accessions a conçu et développé en 2014, en partenariat avec la Division de l'information et des relations extérieures, le prototype modernisé du Portail d'information sur les accessions (AIP). Ce portail a été conçu pour assurer l'intégrité des données en offrant un accès plus aisé aux documents WT/ACC, WT/ACC/SPEC ou JOB/ACC distribués dans le cadre des processus d'accèsion à l'OMC, ainsi qu'aux documents internes, parmi lesquels les notes pour les interventions des Présidents des groupes de travail, les listes de délégations et les déclarations des chefs de délégation des gouvernements accédants, avec des liens vers les faits historiques essentiels de toutes les accessions.

42. Lorsqu'elle sera en place, l'interface de l'AIP permettra d'accéder plus facilement à des renseignements complets sur les accessions, à savoir entre autres:

- a. des renseignements généraux sur les accessions, y compris la Panoplie d'outils pour la transparence des accessions (ATTB);
- b. un aperçu complet de la documentation et des informations relatives à tous les processus d'accèsion à l'OMC achevés depuis 1995, organisé par Membre relevant de l'article XII; et
- c. des renseignements en matière d'accèsion pour les négociations en cours sur l'accèsion à l'OMC, organisés par gouvernement accédant. Cette amélioration de la transparence et cette simplification de l'accès aux documents et données pertinents sur les processus d'accèsion à l'OMC en cours devraient faciliter le travail des parties impliquées dans les négociations en question (c'est-à-dire les Membres de l'OMC, les membres des groupes de travail de l'accèsion et les gouvernements accédants).

43. L'AIP, tout en offrant une plus grande transparence, garantira et préservera les niveaux de restriction convenus des différents types de contributions, documents et informations présentés dans le cadre des négociations. Par conséquent, certains renseignements et documents relatifs aux accessions continueront de faire l'objet d'une distribution restreinte et seront mis seulement à la disposition des parties concernées grâce à un accès sécurisé (c'est-à-dire protégé par mot de passe). Ce sera le cas, par exemple, de la documentation et des données qui se rapportent à des négociations en cours sur l'accèsion.

44. Depuis 2009 en particulier, la Division des accessions, en étroite coordination avec les Membres de l'OMC, a accentué ses efforts pour renforcer et améliorer encore la transparence concernant les accessions à l'OMC. Le nouveau "Portail d'information sur les accessions (AIP)", qui constituera un volet supplémentaire de cette "Initiative pour la transparence des accessions", sera lancé dans le cadre des activités du 20^{ème} anniversaire de l'Organisation en 2015. Il sera toujours possible de faire plus et mieux. Il ne s'agit là que d'une étape de plus dans un contexte stratégique et opérationnel qui évolue rapidement et suscite toujours plus de demandes d'ouverture et de transparence afin d'assurer sa durabilité.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION

45. Les accessions à l'OMC se déroulent sur les voies interdépendantes des négociations multilatérales, plurilatérales et bilatérales. Durant la période considérée, l'accession des Seychelles a été conclue au niveau du Groupe de travail et sera inscrite à l'ordre du jour formel de la réunion du Conseil général de décembre 2014. Certains processus ont enregistré des progrès considérables en 2014, mais d'autres n'ont pas avancé comme prévu en raison de divers facteurs, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures, des choix politiques de marquer le pas, par exemple pour approfondir l'analyse d'impact, du remaniement des priorités et/ou de situations d'immédiat après-conflit.

46. Afghanistan: L'Afghanistan a demandé son accession à l'OMC en novembre 2004. Le Groupe de travail de l'accession de l'Afghanistan a été établi en décembre 2004. Il a tenu sa quatrième réunion en juillet 2013. Ce processus d'accession devrait être achevé prochainement. Le projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession contient le projet de rapport du Groupe de travail, le projet de Décision du Conseil général et le projet de Protocole d'accession, ainsi que les projets de Listes codifiées concernant les marchandises et les services. La prochaine réunion du Groupe de travail, qui a été reportée à la demande de Kaboul, devrait être la dernière. Elle aura pour objet d'adopter *ad referendum* le projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession. Mais, avant cette réunion, il faudra peut-être actualiser le projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession en raison du temps écoulé depuis sa distribution en mars 2014

47. Algérie: L'Algérie a demandé son accession à l'OMC en juin 1987. Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie a été établi en juin 1987. Il a tenu sa 12^{ème} réunion en mars 2014. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en février 2014. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'une offre révisée concernant les marchandises, distribuée en novembre 2013, et d'une offre révisée concernant les services, distribuée en octobre 2013. Six accords bilatéraux sur l'accès au marché ont été conclus (Argentine, Brésil, Cuba, Suisse, Uruguay et Venezuela). La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque le gouvernement accédant aura présenté un ensemble complet de contributions techniques à jour, qu'elles auront été traitées par le Secrétariat et que les Membres auront eu au moins quatre semaines pour les examiner. Le Président du Groupe de travail a effectué une visite en Algérie au mois d'octobre 2014. Il a rendu compte des résultats de cette visite aux membres du Groupe informel des accessions le 29 octobre 2014.²⁵

48. Andorre: Le Groupe de travail a tenu sa première et unique réunion en octobre 1999. Ce processus d'accession est inactif, et aucune intention n'a été exprimée quant à son redémarrage.

49. Azerbaïdjan: L'Azerbaïdjan a demandé son accession à l'OMC en juin 1997. Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi en juillet 1997. Il a tenu sa onzième réunion en février 2014. Des négociations multilatérales sont en cours sur la base d'un projet de rapport du Groupe de travail distribué en décembre 2012. Des négociations multilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'une offre révisée concernant les marchandises, distribuée en septembre 2013, et d'une offre révisée concernant les services, distribuée en octobre 2013. Quatre accords bilatéraux ont été déposés auprès du Secrétariat (Émirats arabes unis, Oman, République kirghize et Turquie).

50. Bahamas: Les Bahamas ont demandé leur accession à l'OMC en mai 2001. Le Groupe de travail de l'accession des Bahamas a été établi en juillet 2001. Il a tenu sa deuxième réunion en juin 2012. Un résumé factuel a été envoyé à Nassau en août 2013 pour mises à jour factuelles. La réponse de Nassau est toujours en attente. Le Directeur général adjoint David Shark a effectué une mission de haut niveau sur l'accession dans le pays du 9 au 11 avril 2014, accompagné par le Secrétaire du Groupe de travail. Il a rencontré les principales parties prenantes, dirigées par M. le Ministre Pinder (négociateur en chef au Ministère des finances). Les résultats de cette mission ont fait l'objet d'un compte rendu au Groupe informel des accessions en avril 2014. En juin/juillet 2014, M. Pinder s'est rendu à Genève pour rencontrer un groupe de Membres de l'OMC, faire le point sur la situation des négociations relatives à l'accession des Bahamas et présenter aux Membres les plans et la feuille de route de Nassau concernant cette accession. Il a également rencontré le Directeur général pour faire le point de la situation. La prochaine réunion du Groupe

²⁵ JOB/ACC/47.

de travail se tiendra après que les contributions et le résumé factuel requis auront été reçus de Nassau. Les contributions requises dans le cadre des négociations comprennent un plan d'action législatif à jour et les offres révisées concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services.

51. Bélarus: Le Bélarus a demandé son accession à l'OMC en septembre 1993. Le Groupe de travail de l'accession du Bélarus a été établi en octobre 1993. Il a tenu sa septième réunion en mai 2005. Le Président a tenu des consultations informelles en 2010, 2012 et 2013. La dernière version du résumé factuel des points soulevés a été distribuée en novembre 2012. Un accord bilatéral sur l'accès au marché (avec Cuba) a été déposé auprès du Secrétariat. Au cours des consultations informelles, le Bélarus a été invité à présenter un ensemble complet de contributions techniques à jour. Le Secrétariat a été chargé de réviser le résumé factuel sur la base de ces contributions. Le Bélarus a également été invité à présenter des offres révisées concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. Le 28 octobre 2014, le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Haluk Ilicak (Turquie), a rencontré S.E. M. Aleksandr Guryanov, Ministre adjoint des affaires étrangères et négociateur en chef à l'OMC pour le Bélarus. Cette réunion a permis de faire le point de la situation. Les contributions requises dans le cadre des négociations ont été définies. Il s'agit: i) d'un résumé factuel à jour destiné à servir de base au futur projet de rapport du Groupe de travail; ii) d'un plan d'action législatif à jour; et iii) d'offres révisées concernant l'accès au marché qui tiennent compte de tous les faits nouveaux en matière d'accès aux marchés liés à l'Union douanière survenus jusque-là ainsi que des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés qui ont éventuellement été conclus et signés par le Bélarus. Le Bélarus a réaffirmé son engagement de relancer son accession de façon entière, effective et durable compte tenu de la conclusion imminente de l'accession du Kazakhstan ainsi que de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union économique eurasiennne (UEE) le 1^{er} janvier 2015. Il a été convenu que le Président du Groupe de travail aurait des consultations avec les membres du Groupe de travail pour décider des "prochaines étapes".

52. Bhoutan: Le Bhoutan a demandé son accession à l'OMC en septembre 1999. Le Groupe de travail de l'accession du Bhoutan a été établi en octobre 1999. Il a tenu sa quatrième réunion en janvier 2008. Les dernières offres concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont été distribuées en novembre 2007. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en décembre 2007. Le Secrétariat de l'OMC a élaboré une version révisée du projet de rapport en 2008, mais le Bhoutan n'a pas encore présenté ses observations à ce sujet. Bien que cette accession soit inactive *de facto*, M. Lyonpo Norbu Wangchuk, Ministre des affaires économiques, a rencontré le Directeur général de l'OMC le 13 octobre 2014 pour un échange de vues portant entre autres sur l'état de la situation concernant l'accession. À cette réunion, il a confirmé l'intention du Bhoutan d'accéder à l'OMC et souligné la nécessité d'un renforcement des capacités et d'une sensibilisation au sujet de l'OMC dans le pays. Le Directeur général a dit que le Secrétariat était prêt à aider autant que possible le Bhoutan dans le processus conduisant à son accession à l'OMC.

53. Bosnie-Herzégovine: La Bosnie-Herzégovine a demandé son accession à l'OMC en mai 1999. Le Groupe de travail de l'accession de la Bosnie-Herzégovine a été établi en juillet 1999. Il a tenu sa 12^{ème} réunion en juin 2013. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en mai 2013. Onze (11) accords bilatéraux concernant les marchandises ont été déposés auprès du Secrétariat (Canada, Corée, El Salvador, Honduras, Inde, Japon, Mexique, Norvège, République dominicaine, Suisse et Union européenne), ainsi que sept (7) concernant les services (Canada, Corée, Inde, Japon, Norvège, Suisse et Union européenne). Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les autres Membres intéressés. La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque: i) les mesures législatives intérieures concernant, entre autres, les droits de commercialisation auront été prises; ii) les travaux sur la dernière version du projet de rapport du Groupe de travail auront été finalisés (en ce qui concerne, entre autres, la politique de fixation des prix, le cadre d'élaboration et d'application des politiques, les droits de commercialisation, les marchés publics, le commerce des aéronefs civils, les services et les politiques agricoles); et iii) des progrès substantiels auront été enregistrés sur les négociations bilatérales restantes concernant l'accès au marché.

54. Union des Comores: L'Union des Comores a demandé son accession à l'OMC en mars 2007. Le Groupe de travail de l'accession de l'Union des Comores a été établi en octobre 2007. Il tiendra sa première réunion après que le gouvernement accédant aura achevé son premier cycle de

réponses aux questions posées par les membres du Groupe de travail au sujet de l'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur, qui a été distribué en octobre 2013.

55. Guinée équatoriale: La Guinée équatoriale a demandé son accession à l'OMC en mars 2007. Le Groupe de travail de l'accession de la République de Guinée équatoriale a été établi en février 2008. La Guinée équatoriale n'a pas encore présenté son aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur qui doit permettre d'engager le processus de négociation sur l'accession.

56. Éthiopie: L'Éthiopie a demandé son accession à l'OMC en janvier 2003. Le Groupe de travail de l'accession de l'Éthiopie a été établi en février 2003. Il a tenu sa troisième réunion en mars 2012. À cette réunion, il a chargé le Secrétariat d'établir les éléments d'un projet de rapport du Groupe de travail à partir du résumé factuel des points soulevés. La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque l'Éthiopie aura présenté les contributions requises pour l'élaboration des éléments d'un projet de rapport du Groupe de travail et son offre initiale concernant l'accès au marché pour les services. Au stade actuel, il n'y a pas d'activités multilatérales au Groupe de travail de l'accession de l'Éthiopie. Il y a des activités préparatoires au niveau intérieur pour établir une plate-forme de réengagement de l'Éthiopie lorsqu'elle sera prête. La délégation éthiopienne informe régulièrement les fonctionnaires du Secrétariat des activités intérieures en cours.

57. République islamique d'Iran: La République islamique d'Iran a demandé son accession à l'OMC en juillet 1996. Le Groupe de travail de l'accession de la République islamique d'Iran a été établi en mai 2005. L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2009. En février 2010, les questions des Membres à son sujet ont été transmises au gouvernement iranien. Les contributions techniques présentées par l'Iran, y compris les réponses aux questions des Membres, ont été distribuées en 2011. Avant que la première réunion du Groupe de travail puisse être convoquée, le Président du Conseil général devra mener des consultations avec les Membres pour désigner un Président du Groupe de travail. La République islamique d'Iran a intensifié ses contacts avec le Secrétariat et demandé expressément que les Membres soient instamment invités à trouver dès que possible un consensus sur la désignation d'un Président pour son Groupe de travail. Il y a des activités préparatoires au niveau intérieur pour établir une plate-forme de réengagement de la République islamique d'Iran lorsqu'un Président aura été désigné. Entre-temps, le Secrétariat continue d'apporter une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités, soit sur demande, soit dans le cadre des activités régionales de l'OMC.

58. Iraq: L'Iraq a demandé son accession à l'OMC en septembre 2004. Le Groupe de travail de l'accession de l'Iraq a été établi en décembre 2004. Il a tenu sa deuxième réunion en avril 2008. L'Iraq a fourni plusieurs contributions documentaires demandées par le Groupe de travail. Il doit encore présenter ses offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que l'Iraq aura soumis ses offres initiales concernant l'accès au marché. En octobre 2014, le gouvernement iraquien a décidé d'établir un Bureau du commerce permanent à Genève chargé de travailler exclusivement sur l'accession à l'OMC et a nommé un attaché commercial afin de commencer à établir des contacts et à collaborer avec les membres du Groupe de travail de l'accession de l'Iraq.

59. Kazakhstan: Le Kazakhstan a demandé son accession à l'OMC en janvier 1996. Le Groupe de travail de l'accession du Kazakhstan a été établi en février 1996. Le 19^{ème} cycle de réunions du Groupe de travail s'est tenu en juillet 2014. Depuis, deux cycles informels de réunions du Groupe de travail ont eu lieu en septembre et novembre. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en novembre 2014. Les projets de section sur "les droits de douane proprement dits", "les politiques agricoles" et "les mesures sanitaires et phytosanitaires" ont été examinés au niveau plurilatéral. En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès au marché, 29 accords bilatéraux concernant les marchandises²⁶ et 15 accords bilatéraux concernant les services²⁷ ont été déposés auprès du Secrétariat en 2012. S'agissant des marchandises, la cinquième révision du projet de Liste codifiée devrait être distribuée aux

²⁶ Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Corée, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, États-Unis, Géorgie, Guatemala, Honduras, Inde, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Oman, Pakistan, République dominicaine, République kirghize, Suisse, Turquie et Union européenne.

²⁷ Arabie saoudite, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée, Égypte, États-Unis, Inde, Japon, Norvège, Suisse, Taipei chinois, Turquie et Union européenne.

Membres signataires en décembre 2014. À propos des services, le projet de Liste codifiée a été vérifié par les Membres signataires le 26 septembre 2014, puis distribué aux membres du Groupe de travail. Le projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession devrait être prêt au cours des prochaines semaines. Un cycle de réunions est prévu pour décembre 2014.

60. République libanaise: La République libanaise a demandé son accession à l'OMC en janvier 1999. Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi en avril 1999. Il a tenu sa septième réunion en octobre 2009. La première révision du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en octobre 2009. La dernière révision de l'offre concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services a été distribuée en juin 2004. Le Groupe de travail tiendra sa prochaine réunion lorsque la République libanaise aura communiqué les contributions nécessaires, notamment un plan d'action législatif à jour indiquant la promulgation des lois et des règlements d'application y relatifs.

61. Libéria: Le Libéria a demandé son accession à l'OMC en juin 2007. Le Groupe de travail de l'accession du Libéria a été établi en décembre 2007. Il a tenu sa première réunion en juillet 2012. En mai 2014, la Présidente, S.E. Mme Ellen Johnson Sirleaf, a communiqué avec le Directeur général Azevêdo, réaffirmant que l'accession de son pays à l'OMC était prioritaire pour le gouvernement, qui comptait achever le processus en 2015. Depuis, malgré les problèmes de santé publique, les travaux techniques sur l'accession progressent régulièrement. L'équipe de négociation du Libéria, dirigée par le négociateur en chef, le Ministre Axel Addy, a coopéré de manière constructive sur les questions techniques et les questions de fond, sur la base d'une feuille de route. Monrovia a présenté les offres initiales d'accès au marché concernant les marchandises et les services, qui ont été distribuées aux membres du Groupe de travail. Conformément aux meilleures pratiques appliquées depuis longtemps dans les négociations sur l'accès aux marchés en vue de l'accession et au droit des Membres de demander des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, les membres du Groupe de travail qui le souhaitent ont été invités à demander des négociations bilatérales sur l'accès au marché avec le Libéria. Toutefois, le Directeur général et le Président du Groupe de travail ont conseillé ensemble aux Membres d'avoir à l'esprit les circonstances dans lesquelles le Libéria négocie, de faire preuve de la plus grande modération, entre autres parce que le Libéria a le statut de PMA, et de faciliter les négociations sur son accession, tout en veillant à ce que les modalités et conditions de l'accession soient conformes aux règles de l'OMC. Dans le cadre de cette invitation, le Directeur général et le Président du Groupe de travail ont appelé l'attention des Membres sur le fait que les offres initiales concernant l'accès au marché présentées par le Libéria sont approximativement les mêmes et offrent de meilleures possibilités d'accès au marché que celles présentées jusqu'à présent par les sept PMA relevant de l'article XII.

62. Libye: La Libye a demandé son accession à l'OMC en juin 2004. Le Groupe de travail de l'accession de la Libye a été établi en septembre 2004. Il ne s'est pas encore réuni. La Libye n'a pas présenté l'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur ni les offres initiales concernant l'accès au marché qui doivent permettre d'engager le processus de négociation sur l'accession.

63. Sao Tomé-et-Principe: Sao Tomé-et-Principe a demandé son accession à l'OMC en février 2005. Le Groupe de travail de l'accession de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a été établi en juin 2005. Sao Tomé-et-Principe n'a pas présenté l'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur ni les offres initiales concernant l'accès au marché qui doivent permettre d'engager le processus de négociation sur l'accession. Elle fait l'objet d'arrangements administratifs de la catégorie III²⁸, de sorte que le Groupe de travail de l'accession est suspendu jusqu'à ce que ses dettes soient remboursées.

64. Serbie: La Serbie a demandé son accession à l'OMC en décembre 2004. Le Groupe de travail de l'accession de la Serbie a été établi en février 2005. Il a tenu sa 13^{ème} réunion en juin 2013. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en octobre 2012. La Serbie a déposé auprès du Secrétariat de l'OMC 12 accords bilatéraux sur l'accès au marché concernant les marchandises (Canada, Corée, El Salvador, Équateur, Honduras, Japon, Mexique, Norvège, Panama, République dominicaine, Suisse et Union européenne) et 9 accords bilatéraux sur l'accès au marché concernant les services (Canada, Corée, Inde, Japon, Mexique, Norvège, Panama, Suisse et Union européenne). Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en

²⁸ En novembre 2014.

cours avec d'autres Membres intéressés. La prochaine réunion du Groupe de travail sera convoquée lorsque: i) la Serbie aura pris les mesures législatives intérieures en attente (concernant, entre autres, les réserves de produits essentiels, la bourse des marchandises, les OGM et les services); ii) les travaux sur la dernière version du projet de rapport du Groupe de travail auront été finalisés (notamment en ce qui concerne les droits de commercialisation, la réglementation à l'exportation, les marchés publics, les politiques agricoles, le commerce des aéronefs civils et les notifications); et iii) des progrès substantiels auront été enregistrés dans les négociations bilatérales restantes sur l'accès au marché. L'équipe de négociation à Belgrade est en contact technique avec le Secrétariat pour faire le point sur les activités préparatoires à son réengagement sur le fond.

65. Seychelles: Les Seychelles ont demandé leur accession à l'OMC en mai 1995. Le Groupe de travail de l'accession de la République des Seychelles a été établi en juillet 1995. Il a tenu sa septième et dernière réunion le 17 octobre 2014. À cette réunion, le projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession a été adopté *ad referendum*. Le Groupe de travail a mis fin à son mandat et transmis son rapport sur l'accession de la République des Seychelles au Conseil général pour action formelle à sa réunion de décembre 2014.

66. Soudan: Le Soudan a demandé son accession à l'OMC en octobre 1994. Le Groupe de travail de l'accession du Soudan a également été établi en octobre 1994. Il a tenu sa deuxième réunion en mars 2004. Deux accords bilatéraux signés (avec le Brésil et la Chine) sur l'accès au marché ont été déposés auprès du Secrétariat. Des contributions techniques à jour sont toujours en attente, y compris une description des changements apportés à la Constitution après l'indépendance du Soudan du Sud en 2012. Le Secrétariat entretient des contacts techniques avec le Soudan pour répertorier les domaines dans lesquels des documents et des renseignements à jour sont requis. Toutefois, il n'y a aucun engagement technique sur le fond de la part du Soudan.

67. République arabe syrienne: La République arabe syrienne a demandé son accession à l'OMC en octobre 2001 et renouvelé sa demande en 2004, 2005 et 2010. Le Groupe de travail de l'accession de la République arabe syrienne a été établi en mai 2010. Il ne s'est pas encore réuni. La République arabe syrienne n'a pas encore présenté l'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur ni les offres initiales concernant l'accès au marché qui doivent permettre d'engager le processus de négociation sur l'accession.

68. Ouzbékistan: L'Ouzbékistan a demandé son accession à l'OMC en décembre 1994. Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a également été établi en décembre 1994. Il a tenu sa troisième réunion en octobre 2005. Cette accession est en suspens.

IV. ACCESSION DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

69. L'année 2014 a été bien remplie pour un certain nombre de PMA. Le 26 juin 2014, le Yémen, qui appartient à la catégorie des PMA, est devenu le 160^{ème} Membre de l'OMC. Huit autres PMA²⁹ en sont à divers stades du processus d'accession.

70. Durant l'année considérée, l'Afghanistan et le Libéria ont mené des activités. Le Bhoutan, les Comores, l'Éthiopie et le Soudan ont été en contact avec le Secrétariat. Toutefois, au niveau multilatéral des groupes de travail, il n'y a pas eu d'engagement technique de fond sur ces dossiers. L'accession de la Guinée équatoriale est toujours en suspens, tandis que Sao Tomé-et-Principe reste soumise à des arrangements administratifs de la catégorie III.

71. L'Afghanistan a conclu les travaux de fond sur son processus d'accession. Les Membres signataires ont achevé la vérification technique des projets de Listes codifiées concernant les marchandises et les services le 27 février 2014. Le projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession a été distribué aux Membres le 3 mars 2014. Le Secrétariat attend un signal du gouvernement afghan pour convoquer la prochaine et dernière réunion du Groupe de travail, au cours de laquelle celui-ci devrait examiner l'ensemble du projet d'éléments de textes relatifs à l'accession pour adoption *ad referendum*, avec les mises à jour éventuellement nécessaires en raison du temps écoulé. Une fois adopté, le projet d'ensemble de textes relatifs à l'accession sera transmis au Conseil général pour décision formelle.

²⁹ Afghanistan, Bhoutan, Éthiopie, Guinée équatoriale, Libéria, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Union des Comores.

72. À la réunion du Conseil général du 24 juillet, le Libéria a fait part aux Membres de l'engagement politique de haut niveau de son gouvernement quant à la conclusion de l'accession du Libéria à l'OMC en 2015. Il a été noté que, malgré les problèmes de santé publique, les travaux préparatoires au niveau national et le dialogue technique de fond avec le Secrétariat progressaient rapidement sur ce dossier.

73. Les PMA ont des capacités humaines et des ressources limitées. Pour soutenir leur accession, le Secrétariat apporte une assistance technique sur mesure aux PMA accédants à tous les stades du processus d'accession à l'OMC. Cette année, comme les années précédentes, une assistance technique a été fournie aux PMA accédants au moyen d'interactions avec les délégations à Genève ou dans les capitales. Cette assistance sur mesure est actuellement améliorée et affinée de différentes manières. Par exemple, des sessions de formation de deux ou trois jours sur l'accession ont été élaborées à l'intention des équipes de négociation des PMA. Elles se tiennent en coïncidence avec les cycles de réunions des groupes de travail chargés de l'accession de ces pays.

74. Outre le soutien apporté au niveau interne par le Secrétariat, les Membres ont continué de dispenser un soutien technique concernant les accessions des PMA. Ce soutien comprend, entre autres, un renforcement des capacités sur la base du Programme de la Chine pour les PMA et les accessions. Jusqu'à présent, onze (11) stagiaires ont été formés dans le cadre de ce programme, qui a été reconduit pour une année supplémentaire.

75. Plusieurs autres Membres de l'OMC continuent de dispenser et d'améliorer leur soutien en matière de renforcement des capacités et leur soutien technique aux PMA accédants. Certains le font au niveau national, et d'autres par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé (CIR). Un soutien régulier a ainsi été apporté par l'Australie, le Brésil, le Canada, les États-Unis, l'Inde, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne (y compris certains États membres à titre individuel).

76. En 2012, le Conseil général a adopté un addendum au document WT/L/508 afin de renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les Lignes directrices sur l'accession des PMA.³⁰ Les Membres ont à l'esprit ces lignes directrices dans les processus d'accession actuellement actifs des PMA. Le Directeur général a dit qu'il était très important que les Membres en tiennent compte pour faciliter les négociations avec les PMA, et notamment en ce moment les négociations sur l'accession du Libéria.

V. PÉRIODE POSTÉRIEURE À L'ACCESSION: RÉSULTATS ET SOUTIEN AUX MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII

1 INTRODUCTION

77. L'accession à l'OMC favorise les réformes internes et l'intégration dans le système commercial multilatéral fondé sur des règles et dans l'économie mondiale. Ces réformes aident les gouvernements accédants à adapter l'économie nationale aux meilleures pratiques mondiales. Le processus d'accession à l'OMC et l'accession qui en résulte procurent des avantages importants en matière de commerce et de développement. Tous les pays qui l'ont mené à bien ont amélioré leur bien-être économique et prospéré, comme tend à le montrer la section VI du présent rapport consacrée aux résultats économiques et commerciaux des Membres relevant de l'article XII. Ce processus constitue un catalyseur, non seulement pour la modernisation économique et la croissance, mais aussi pour la primauté du droit et la bonne gouvernance du point de vue systémique.

78. Mais c'est aussi un processus particulièrement exigeant, car il est lié à un système de réformes internes à long terme. En outre, l'accession à l'OMC n'entraîne pas automatiquement un développement lié au commerce. Il y a une interdépendance entre la concrétisation des avantages offerts par l'accession et la mise en œuvre de réformes internes soutenues ainsi que des obligations et engagements souscrits par les Membres, y compris dans le cadre de l'accession. Les

³⁰ WT/L/508/Add.1, 30 juillet 2012.

réformes associées aux négociations sur l'accèsion elles-mêmes ne marquent pas la fin du processus de réforme, mais la fin d'une étape et le début d'une autre.³¹

79. Après les 32 accessions qui ont été réalisées, il semble évident que les nouveaux Membres ont besoin d'un soutien après l'accèsion pour s'adapter à l'équilibre des droits et obligations à l'OMC et tirer pleinement avantage de leur qualité de Membre. L'examen des meilleurs moyens de fournir et d'améliorer ce soutien après l'accèsion ainsi que des résultats obtenus par les nouveaux Membres constitue un thème central du Rapport annuel du Directeur général sur les accessions à l'OMC en cette année 2014.

80. L'examen de la question du soutien après l'accèsion consiste essentiellement à identifier les difficultés opérationnelles qui surviennent durant la période suivant immédiatement l'accèsion, à étudier les meilleurs moyens d'y remédier et à déterminer l'assistance technique qui peut être fournie à cette fin.

2 LA NOTION DE L'APRÈS-ACCESSION

81. La notion de l'"après-accession" repose presque entièrement sur la mise en œuvre. Il s'agit de déterminer la meilleure manière de fournir un soutien systémique, y compris sur demande, pour la mise en œuvre des obligations contractées par les Membres relevant de l'article XII, dans un système fondé sur des règles et structuré sur un équilibre de droits et d'obligations. Jusqu'à présent, quel que soit le niveau de développement et même s'ils font partie de ceux qui ont le plus de moyens techniques en raison de la période prolongée de négociation sur leur accèsion, presque tous les Membres relevant de l'article XII ont demandé au Secrétariat de leur apporter un soutien après l'accèsion, principalement pour renforcer encore leurs capacités techniques durant la période initiale postérieure à l'accèsion. Il y a aussi les problèmes particuliers postérieurs à l'accèsion qui surviennent en raison de la nature même des accessions à l'OMC effectuées au titre de l'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC.

82. Les difficultés de la phase immédiatement postérieure à l'accèsion tendent à se manifester sur deux plans: i) faire en sorte que toutes les parties prenantes nationales maintiennent leur soutien, y compris les membres du Parlement qui, dans la plupart des cas, doivent ratifier le protocole d'accèsion; et ii) recentrer le mandat de l'équipe de négociation sur la mise en œuvre des obligations et l'acceptation des responsabilités liées à la préservation du système fondé sur des règles dont le Membre fait désormais partie.

3 SOUTIEN OPÉRATIONNEL AUX MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ACCESSION

83. Les nouveaux Membres de l'OMC tendent à être confrontés à une série de tâches opérationnelles dès après l'accèsion. Pour beaucoup, les questions sont les mêmes: quelle est la suite? Que faudrait-il faire? Où aller? Comment commencer à "bénéficier" des avantages de l'accèsion? La difficulté que rencontrent les nouveaux Membres de l'OMC au niveau opérationnel et stratégique est, entre autres: i) de recentrer les négociations sur la mise en œuvre des obligations acceptées, y compris en approfondissant le renforcement des capacités; ii) d'approfondir la coordination interne; et iii) d'intensifier la diffusion d'informations, notamment pour démontrer les avantages liés à la qualité de Membre. Ce sont des questions qui reviennent constamment lorsqu'il s'agit de passer du statut de gouvernement accédant à celui de Membre.

3.1 Coordination interne

84. Il n'existe pas de modèles pour le soutien après l'accèsion. Cependant, comme point de départ, les Membres relevant de l'article XII sont encouragés à établir une stratégie nationale de mise en œuvre des Accords de l'OMC. Il s'agit essentiellement d'avoir une vision de la qualité de Membre de l'OMC ainsi que de la mise en œuvre des obligations et de l'exercice des droits qui en

³¹ S.E. M. Nam Viyaketh, ancien Ministre de l'industrie et du commerce de la RDP lao, a dit ceci à la dixième réunion du Groupe de travail de l'accèsion de la RDP lao: "La RDP lao est convaincue que son accèsion à l'OMC n'est pas une fin en soi mais une première étape vers l'intégration complète de son économie dans le système commercial multilatéral."

découlent.³² Plus précisément, cette stratégie de mise en œuvre pourrait être élaborée au moyen de la liste indicative ci-dessous concernant la coordination interne.

ENCADRÉ: LISTE INDICATIVE CONCERNANT LA COORDINATION INTERNE

- Ajuster la structure institutionnelle nationale pour affronter/cibler les difficultés de l'"après-accession", au lieu de celles des négociations sur l'accession.
- Instaurer des liens entre les parties prenantes au sein du gouvernement (entre les ministères et entre les pouvoirs exécutif et législatif), entre les secteurs public et privé et entre le gouvernement et les partenaires commerciaux grâce à des mécanismes consultatifs appropriés.
- Établir un mécanisme de coordination transparent entre toutes les parties prenantes afin d'instaurer une communication horizontale régulière au niveau technique, ce qui peut réduire sensiblement les risques liés à la gestion de la gouvernance.
- Établir des points de contact de l'OMC dans tous les ministères et autorités publiques.
- Établir un bureau de représentation à Genève (s'il n'existe pas déjà).
- Mettre en place un registre central des notifications (par exemple au Ministère du commerce, en étroite collaboration avec les autres ministères d'exécution).
- Prendre connaissance des prescriptions en matière de notification et les appliquer.
- Mobiliser des ressources limitées et les diriger vers les domaines ciblés de la politique commerciale (dans le cadre d'un programme sur le commerce et le développement).
- Prévoir des mesures complémentaires, y compris des réformes macroéconomiques, une aide à l'ajustement et une formation.

3.2 Diffusion d'informations

85. Il est essentiel de mettre en place une diffusion factuelle d'informations sur l'OMC à toutes les parties prenantes. La concrétisation et l'élargissement des avantages associés constituent un effort permanent. Le processus ne s'arrête pas à la conclusion des négociations sur l'accession. La sensibilisation et le soutien technique après l'accession sont tout aussi pertinents. Il est crucial de sensibiliser le secteur des entreprises aux possibilités qui découlent de l'appartenance à l'OMC.

86. Au niveau interne, une plate-forme de soutien après l'accession a été créée au Secrétariat. Elle établit une base coordonnée pour la fourniture du soutien relatif à la mise en œuvre des obligations contractées par le nouveau Membre. Les actions complémentaires au sujet des engagements pris dans le cadre de l'accession relèvent des divisions compétentes.

87. Les autres plates-formes de soutien à la sensibilisation après l'accession sont, entre autres, l'invitation faite aux nouveaux Membres de se joindre et de participer au Groupe informel des accessions, le Bulletin d'information du Secrétariat sur les accessions, la base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions, le Portail d'information sur les accessions qui sera lancé prochainement, et l'interaction directe entre les nouveaux Membres et les Divisions du Secrétariat.

3.3 Soutien multilatéral après l'accession

88. Au niveau multilatéral, le soutien accordé par le Secrétariat après l'accession porte sur deux étapes:

- Étape 1 – *immédiatement* après l'accession; et
- Étape 2 – durant la "période de transition" entre le premier jour de l'accession et le premier examen de la politique commerciale (EPC) du nouveau Membre.

³² Il s'agit d'une idée émanant de la deuxième Table ronde de la Chine, qui s'est tenue à Luang Prabang (RDP lao) du 15 au 18 octobre 2013.

89. Dans la réalité, ces étapes ne sont pas clairement délimitées et peuvent varier selon les différents Membres relevant de l'article XII. Du point de vue des gouvernements accédants, la mise en place du soutien après l'accession leur permet de mieux s'organiser afin de s'engager dans le système de manière proactive et de traiter et résoudre les problèmes sur la base de l'expérience des Membres relevant de l'article XII qui ont accédé précédemment.

Étape 1 – Immédiatement après l'accession

90. Les préparatifs et la mise en œuvre de la période de l'"après-accession" devraient commencer immédiatement. Il est important que les Membres relevant de l'article XII planifient immédiatement les prochaines étapes à suivre pour concrétiser pleinement le potentiel offert par l'accession. Il faut noter que les PMA ont plaidé pour un soutien après l'accession en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements pris par les PMA relevant de l'article XII dans le cadre des modalités et conditions de leur accession à l'OMC.³³

91. Durant l'étape immédiatement postérieure à l'accession, il est utile que les Membres relevant de l'article XII, y compris les PMA, élaborent leur propre plan pour l'"après-accession". La mise en œuvre de ce plan devrait reposer sur une mission effectuée à l'OMC par un personnel suffisant et techniquement compétent. Le courant d'information émanant de l'OMC (et de son environnement) au travers de la mission permanente à Genève et jusqu'aux capitales devrait être bien organisé afin de constituer une base solide pour la prise de décisions.

92. En général, la mission permanente d'un Membre de l'OMC à Genève est essentielle pour "traduire" la dynamique des activités quotidiennes de l'OMC et servir d'"interface" entre Genève et les parties prenantes nationales dans la capitale. Ce processus de diffusion d'informations et d'interface avec la capitale est essentiel pour les Membres relevant de l'article XII qui viennent d'accéder à l'OMC.

93. Sur le plan opérationnel, les principales activités de la mission du nouveau Membre durant l'étape immédiatement postérieure à l'accession sont de prendre part aux travaux des organes ordinaires de l'OMC (Comités, Conseils et groupes de travail) et de participer aux négociations de Doha.

94. La présence et la participation régulières aux réunions des organes ordinaires de l'OMC sont un moyen simple mais efficace d'acquérir des compétences sur les travaux ordinaires de l'Organisation immédiatement après l'accession. L'expérience montre que la présence et la participation effective aux réunions constituent toujours le moyen le plus sûr et le plus efficace de renforcer les capacités immédiatement après l'accession et d'approfondir la connaissance de l'OMC. La participation systémique des Membres relevant de l'article XII aux groupes de travail de l'accession est encouragée. Cette participation est utile pour partager des expériences qui permettent aux Membres ayant accédé récemment d'apporter leur concours à ceux qui sont encore en voie d'accession.

Étape 2 – durant la "période de transition" entre le premier jour de l'accession et le premier examen de la politique commerciale (EPC) du nouveau Membre

95. Pour les nouveaux Membres, la période précédant le premier examen est déterminante. Durant cette période, ils se centreront sur la mise en œuvre, y compris les obligations liées aux périodes de transition fondées sur un plan d'action, et "s'accoutumeront" à leur qualité de Membre pour défendre leurs intérêts et préserver le système commercial fondé sur des règles. Lors du premier EPC, les Membres examinent avant tout la mise en œuvre des obligations et l'assistance dont le nouveau Membre pourrait avoir besoin dans les domaines où cette mise en œuvre est en retard. L'objectif des nouveaux Membres durant cette période précédant le premier EPC est de présenter un bon bilan lors de l'examen, qui enverra des signaux positifs à la communauté du commerce et de l'investissement.

96. Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) est une pièce essentielle au fonctionnement du système commercial multilatéral fondé sur des règles. Le tableau 2 résume la

³³ "Établissement d'un programme de travail sur l'après-accession des PMA ayant accédé récemment", communication présentée par le Groupe des PMA, Sous-Comité des pays les moins avancés, WT/COMTD/LDC/W/50, 21 avril 2011.

participation aux EPC des 22 Membres relevant de l'article XII qui ont fait l'objet d'un EPC sur les 32 existant actuellement. Comme indiqué, malgré l'importance fondamentale des EPC pour tous les Membres, certains de ces examens ont été retardés pour des raisons de calendrier ou de ressources limitées. En septembre 2014, dix Membres relevant de l'article XII n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen. L'un des domaines d'assistance possible consisterait à faciliter la programmation des EPC dans les délais pour les nouveaux Membres relevant de l'article XII, ce qui suppose une augmentation des ressources de la Division de l'examen des politiques commerciales.

TABLEAU 2 – LES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII ET L'EXAMEN DE LEURS POLITIQUES COMMERCIALES

Gouvernement*	Date d'accession	Année de la première réunion d'examen	Année des réunions suivantes d'examen	Nombre total de réunions d'examen depuis l'accession
1. Équateur	21/01/1996	2005	2011	2
2. Bulgarie	01/12/1996	2003 ⁺	2009, 2011, 2013	4
3. Mongolie	29/01/1997	2005	2014	2
4. Panama	06/09/1997	2007	2014	2
5. République kirghize	20/12/1998	2006	2013	2
6. Lettonie	10/02/1999	2004 [*]	2007, 2009, 2011, 2013	5
7. Estonie	13/11/1999	2004 [*]	2007, 2009, 2011, 2013	5
8. Jordanie	11/04/2000	2008	Encore aucune	1
9. Géorgie	14/06/2000	2009	Encore aucune	1
10. Albanie	08/09/2000	2010	Encore aucune	1
11. Oman	09/11/2000	2008	2014	2
12. Croatie	30/11/2000	2010	Encore aucune	1
13. Lituanie	31/05/2001	2004 [*]	2007, 2009, 2011, 2013	5
14. Moldova	26/07/2001	Encore aucune	Encore aucune	0
15. Chine	11/12/2001	2006	2008, 2010, 2012, 2014	5
16. Taipei chinois	01/01/2002	2006	2010, 2014	3
17. Arménie	05/02/2003	2010	Encore aucune	1
18. ERYM	04/04/2003	2013	Encore aucune	1
19. Népal	23/04/2004	2012	Encore aucune	1
20. Cambodge	13/10/2004	2011	Encore aucune	1
21. Arabie saoudite	11/12/2005	2012	Encore aucune	1
22. Viet Nam	11/01/2007	2013	Encore aucune	1
23. Tonga	27/07/2007	2014	Encore aucune	1
24. Ukraine	16/05/2008	Encore aucune	Encore aucune	0
25. Cabo Verde	23/07/2008	Encore aucune	Encore aucune	0
26. Monténégro	29/04/2012	Encore aucune	Encore aucune	0
27. Samoa	10/05/2012	Encore aucune	Encore aucune	0
28. Fédération de Russie	22/08/2012	Encore aucune	Encore aucune	0
29. Vanuatu	24/08/2012	Encore aucune	Encore aucune	0
30. RDP lao	02/02/2013	Encore aucune	Encore aucune	0
31. Tadjikistan	02/03/2013	Encore aucune	Encore aucune	0
32. Yémen	26/06/2014	Encore aucune	Encore aucune	0

⁺ Avant que la Bulgarie adhère à l'UE en 2007.

^{*} La Lettonie, l'Estonie et la Lituanie ont adhéré à l'UE en 2004, et la première réunion d'examen de leurs politiques commerciales ainsi que les suivantes ont eu lieu tandis qu'elles étaient membres de l'UE.

4 ASSISTANCE TECHNIQUE APRÈS L'ACCESSION POUR LES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII

97. Les difficultés opérationnelles rencontrées par les nouveaux Membres relevant de l'article XII sont principalement de leur ressort. Le comportement et les résultats après l'accession dépendent en grande partie de la stratégie d'*appropriation* qu'ils auront conçue et mise en place, avec le soutien éventuel de leurs partenaires. En outre, comme on l'a déjà indiqué, le Secrétariat joue un rôle en mettant à la disposition des nouveaux Membres relevant de l'article XII des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités qui, en coordination avec ces Membres et sur leur demande, peuvent les aider à répondre à leurs besoins après l'accession. Les Membres relevant de l'article XII qui ont accédé précédemment peuvent aussi jouer un rôle et faciliter la transition des nouveaux venus en partageant leurs expériences et en faisant le point sur les meilleures pratiques courantes durant l'étape qui suit immédiatement l'accession.

98. Au cours des dernières années, le Secrétariat a mis au point une panoplie complète d'outils pour les accessions, qui offre un solide appui technique aux gouvernements accédants et aux nouveaux Membres relevant de l'article XII dans la phase immédiatement postérieure à l'accession.

99. Le Secrétariat s'est employé à améliorer la coordination interne du soutien fourni aux nouveaux Membres relevant de l'article XII immédiatement après l'accession. Cette coordination repose sur la plate-forme d'une note du Secrétariat sur la mise en œuvre et le suivi après l'accession. Les objectifs spécifiques sont: i) d'aider les nouveaux Membres à mettre en œuvre leurs engagements pris spécifiquement dans le cadre de l'accession; et ii) de suivre les progrès en la matière. Cette plate-forme interne offre une base technique plus solide pour fournir un appui aux Membres relevant de l'article XII et améliorer l'assistance du Secrétariat au sujet des obligations qui résultent spécifiquement de leur accession.

100. Dès l'accession, les nouveaux Membres relevant de l'article XII sont invités à participer au Groupe informel des accessions (GIA). L'équilibre et la qualité des échanges de vues au sein de ce groupe ont été améliorés avec la participation de nouveaux Membres. Ces Membres continuent de partager leurs expériences et de donner des renseignements sur les avantages que procurent les réformes internes conformes aux règles de l'OMC, renforçant ainsi le partenariat qui unit tous les Membres dans la préservation et le renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles.

101. La Base de données sur les engagements dans le cadre des accessions (ACDB) a été lancée en 2012.³⁴ Elle constitue un inventaire des engagements pris spécifiquement dans le cadre des accessions, qui font partie intégrante de l'"Accord sur l'OMC", ainsi que des renseignements connexes figurant dans les rapports des Groupes de travail des accessions et les protocoles d'accession des Membres qui ont accédé à l'OMC au titre de l'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC. Cette base de données est devenue un outil très précieux pour les gouvernements qui sont encore en train de négocier leur accession et pour les nouveaux Membres relevant de l'article XII, leur permettant de suivre les obligations qu'ils doivent mettre en œuvre. Cela n'est pas évident compte tenu de la composition sans cesse changeante des délégations.

102. L'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités restent indispensables. Diverses activités d'assistance complémentaires ont été menées par plusieurs Membres, notamment l'Australie, le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, Oman et l'Union européenne.

103. L'assistance technique après l'accession est essentiellement fonction de la demande. Une stratégie et une feuille de route "après-accession", conçues par les Membres relevant de l'article XII qui ont besoin de cette assistance, permettent de concentrer l'attention sur les domaines spécifiques dans lesquels cette assistance peut être fournie et sur les personnes les mieux à même de la fournir. On peut trouver une source fiable de contributions au soutien après l'accession dans les "plans d'action" qui figurent dans les rapports des groupes de travail de l'accession et qui sont négociés et convenus avec les membres des groupes de travail.

104. Le fait de répondre aux besoins d'assistance technique d'une manière structurée et transparente renforcera la confiance globale dans l'activité des Membres relevant de l'article XII et indiquera clairement leur intention de tirer parti de leur participation effective et de la mise en œuvre de leurs obligations en tant que Membres.

5 CONCLUSIONS

105. Les avantages concrets de l'accession à l'OMC découlent de la mise en œuvre pleine et effective des obligations liées à la qualité de Membre, y compris celles qui sont négociées spécifiquement dans le cadre de l'accession et convenues dans le cadre des négociations sur l'accession au titre de l'article XII. Il faut une stratégie et un soutien durant l'étape qui suit immédiatement l'accession pour accompagner les nouveaux Membres qui entreprennent de mettre en œuvre leurs obligations et leurs engagements spécifiques.

³⁴ <http://acdb.wto.org/index.aspx>.

106. Par ailleurs, le soutien après l'accession devrait être conçu de manière à approfondir l'intégration et la participation des nouveaux Membres relevant de l'article XII au système commercial multilatéral fondé sur des règles, de façon constructive et crédible.

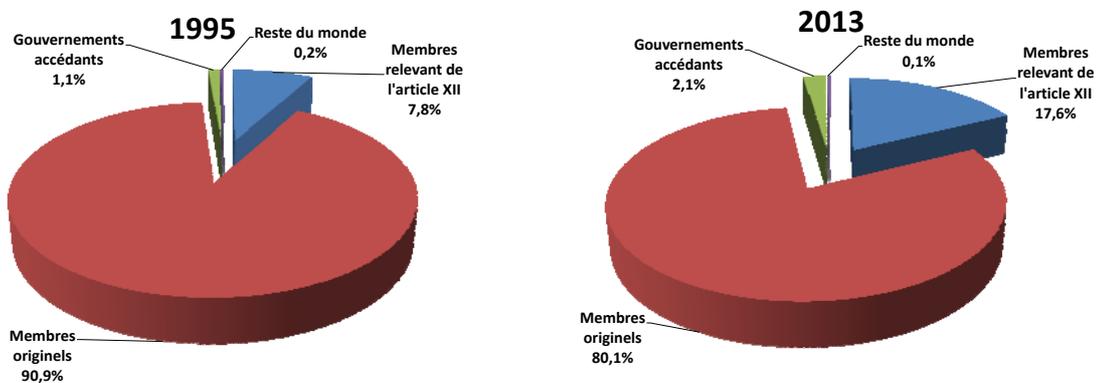
107. Précédemment, le Secrétariat et les Membres tendaient à se concentrer sur les gouvernements accédants jusqu'à la conclusion des négociations sur l'accession, mais il apparaît de plus en plus qu'il faut faire porter l'attention et le soutien sur la phase immédiatement postérieure à l'accession. Les nouveaux Membres ont à la fois formulé des demandes et lancé des appels au Secrétariat pour qu'il apporte un soutien ciblé et coordonné immédiatement après l'accession.

VI. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII³⁵

108. Durant la période 1995-2013, la valeur du commerce mondial des marchandises et des services a augmenté de 264%, soit une croissance annuelle moyenne de 7,4%. Ces résultats, bien qu'ils traduisent une tendance générale positive, masquent aussi une situation diverse. Durant la même période, la part du commerce mondial des marchandises et des services en provenance ou à destination des marchés des Membres originels de l'OMC a été ramenée de 90,9% à 80,1%. La part du commerce mondial couverte par le système commercial multilatéral fondé sur des règles est passée de 90,9% à 97,7%. Cette évolution est due en grande partie aux résultats des négociations au titre de l'article XII.

109. L'un des résultats importants est l'ajout de la part du commerce mondial des 32 Membres relevant de l'article XII à la part du commerce couverte par le système commercial multilatéral. Le graphique 2 montre que, tandis que la part du commerce mondial des Membres relevant de l'article XII est passée de 7,8% en 1995 à 17,6% en 2013, celle des Membres originels a reculé de 90,9% à 80,1%. Ces mesures statiques quantifient certes des parts de marché, mais elles ne caractérisent pas pleinement la dynamique de l'évolution des parts de marché.

Graphique 2 – Part du commerce mondial selon la situation en matière d'accession

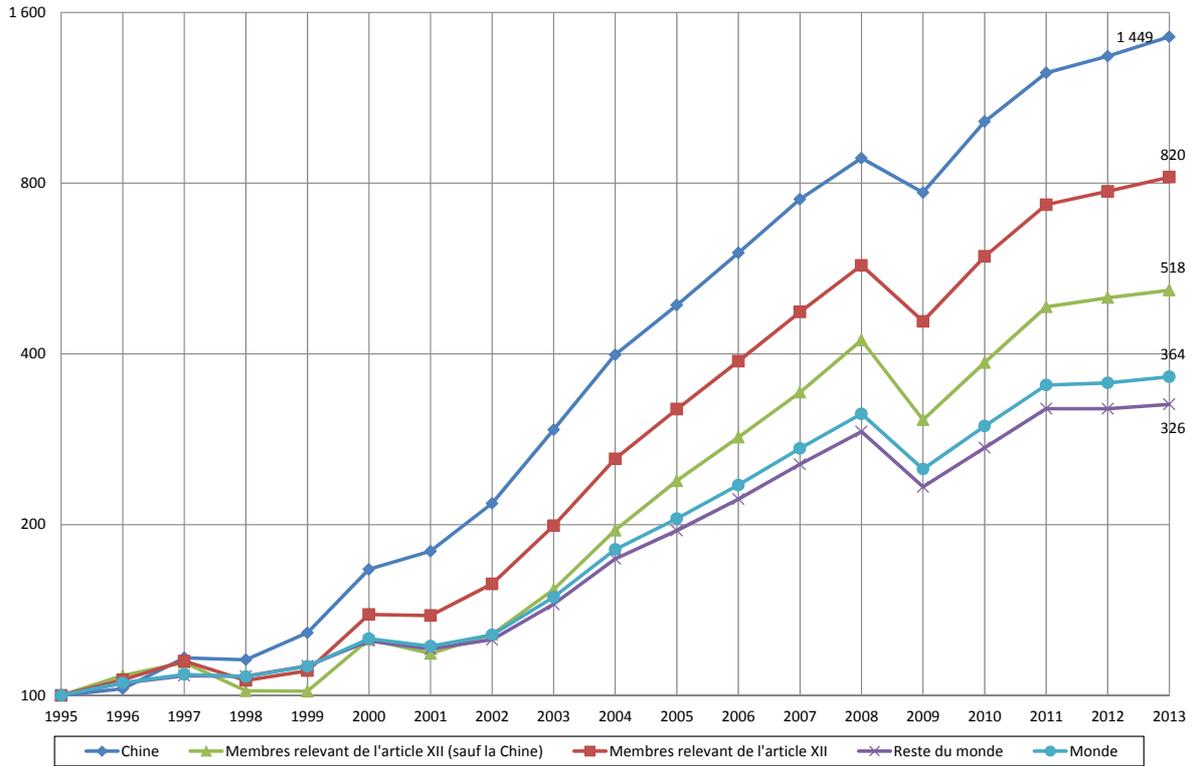


110. Le graphique 3 montre que, durant la période 1995-2013, la croissance du commerce enregistrée par les Membres relevant de l'article XII (720%) a été beaucoup plus rapide que celle des Membres originels (221%). Même si l'on exclut le principal Membre relevant de l'article XII selon la valeur des échanges (la Chine), la part des Membres relevant de l'article XII dans le commerce mondial a progressé de 418%. L'un des éléments frappants de cette analyse statistique est que 26 des 32 Membres relevant de l'article XII ont enregistré une croissance des échanges plus forte que les Membres originels.

111. Globalement, les Membres relevant de l'article XII ont enregistré une croissance économique et commerciale plus rapide, comme le montrent les graphiques 4 et 5.

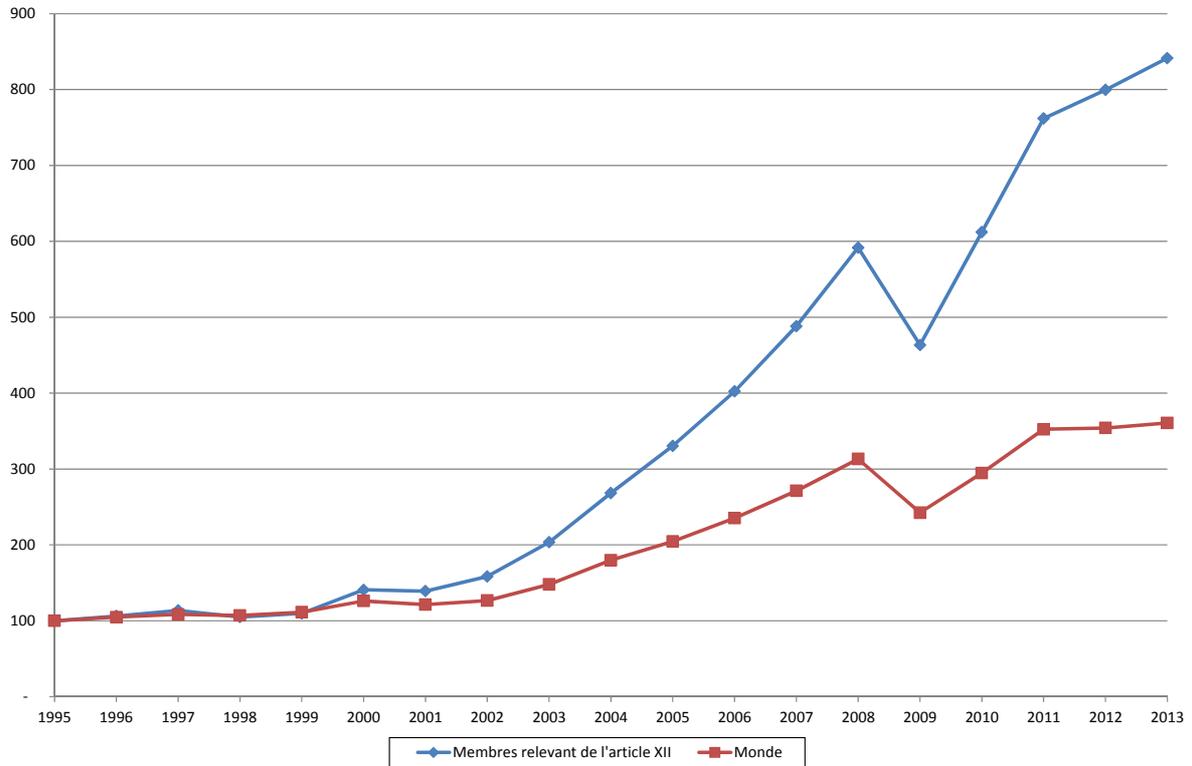
³⁵ Voir l'annexe 5 du présent rapport.

Graphique 3 – Part du commerce mondial selon la situation en matière d'accèsion



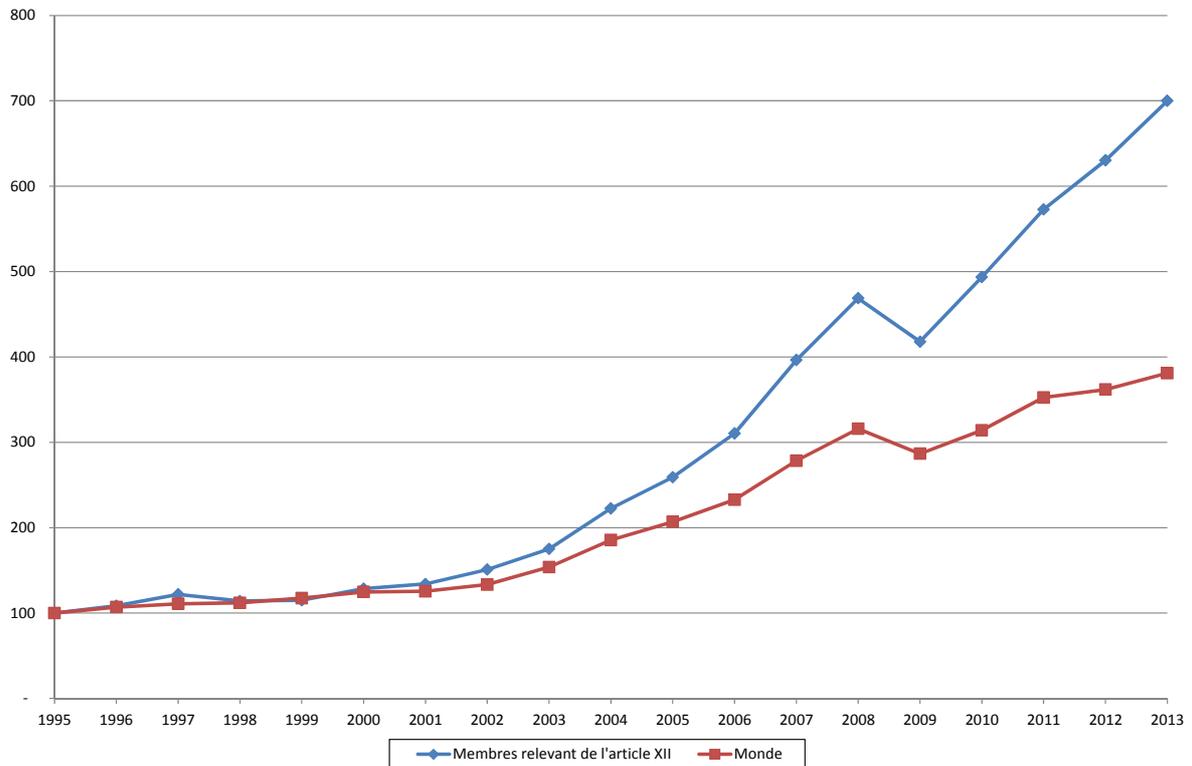
112. Les graphiques 4 et 5 montrent que, durant la période 1995-2013, les échanges de marchandises et de services des Membres relevant de l'article XII ont progressé respectivement de 12,6% et 11,4% en moyenne. Cette croissance a été plus rapide que celle du commerce mondial de marchandises et de services, qui a augmenté respectivement de 7,4% et 7,7%. Durant la période 1995-2013, la valeur du commerce de marchandises des Membres relevant de l'article XII s'est appréciée d'environ 740%, contre 260% environ pour les échanges mondiaux. Même si l'on exclut des calculs la Chine, grand pays commerçant, la tendance reste identique. Autrement dit, la croissance des échanges des Membres relevant de l'article XII est plus rapide que celle du reste du monde.

Graphique 4 – Valeur du commerce total de marchandises des Membres relevant de l'article XII, 1995-2013
(Indice, 1995 = 100)



Source: *Base de données statistiques de l'OMC.*

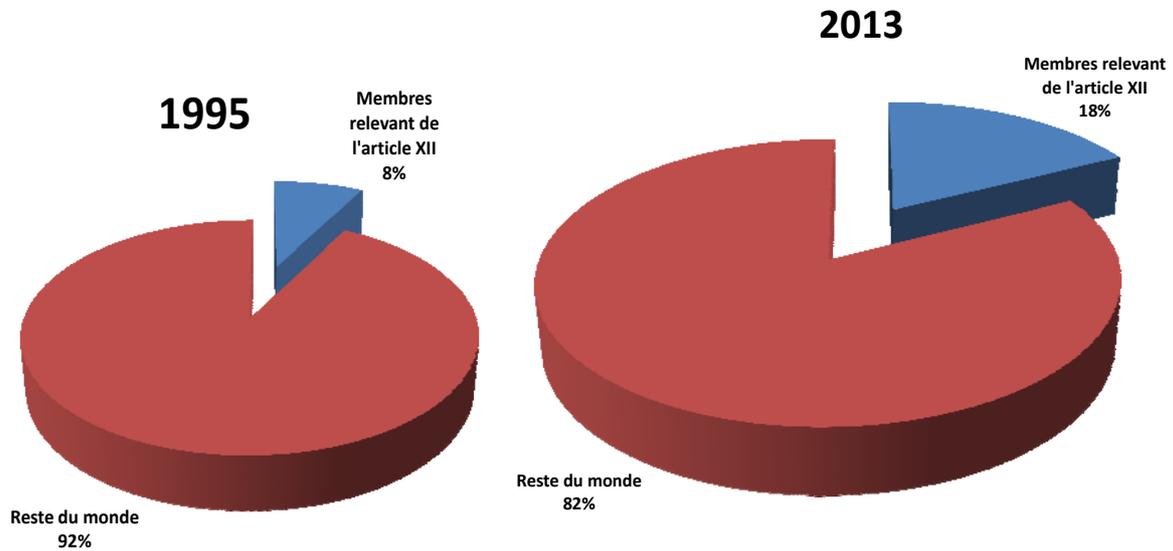
Graphique 5 – Valeur du commerce total de services commerciaux des Membres relevant de l'article XII, 1995-2013
(Indice, 1995 = 100)



Source: *Base de données statistiques de l'OMC.*

113. Les Membres relevant de l'article XII ont également enregistré d'excellents résultats commerciaux pour ce qui est de leur part dans le commerce mondial de marchandises puisque, comme le montre le graphique 6, cette part est passée de 8% en 1995 à 18% en 2013.

Graphique 6 – Part du commerce mondial de marchandises des Membres relevant de l'article XII



Source: *Base de données statistiques de l'OMC.*

VII. CONCLUSIONS – PERSPECTIVES POUR 2015

114. Mon rapport de cette année montre les progrès considérables accomplis dans le domaine de l'accession et les difficultés qui subsistent. L'accession à l'OMC est un travail qui se poursuit. Les négociations en cours et l'augmentation imminente du nombre de ceux qui souhaitent accéder continuent de mettre en relief la valeur indispensable de l'Organisation. Les arguments avancés par les gouvernements accédants pour expliquer leur volonté d'accéder jettent une lumière vive sur les bénéfices liés à la qualité de Membres et sur l'utilité et les avantages de l'Organisation, qui sont trop souvent tenus pour acquis. L'accession à l'OMC exerce une attraction irrésistible sur les gouvernements qui n'ont pas encore franchi le seuil, pour un ensemble de raisons déjà évoquées. L'OMC est considérée à la fois comme une institution économique et une citadelle défendant la primauté du droit. Les négociations sur l'accession sont utilisées comme un moyen d'instaurer des réformes internes soutenues, fondées sur une législation. Les nouveaux Membres et les pays en voie d'accession ont répété à de nombreuses reprises que le cadre juridique de l'OMC leur permettait de gérer des relations complexes allant des questions d'économie, de droit et de politique du commerce aux défis géostratégiques.

115. De bien des manières et dans bien des cas, les Membres relevant de l'article XII ont aidé l'Organisation à se renouveler en conférant un nouvel élan aux négociations, en améliorant les possibilités d'accès au marché, en élargissant le débat sur les politiques dans le domaine du droit et de l'économie du commerce, et donc en renforçant l'OMC. J'invite instamment les Membres à continuer de mettre l'accent sur les accessions en tant que priorité stratégique. Bien que le système fondé sur des règles couvre actuellement environ 98% des échanges mondiaux, l'objectif est de parvenir à l'universalité en matière de commerce et d'accession.

116. Tout porte cependant à croire que les négociations sur l'accession seront plus dures et moins aisées, notamment parce que la portée des négociations sur les politiques commerciales s'élargit. Les parties prenantes nationales insistent davantage pour être entendues lorsqu'il s'agit de déterminer les positions de leurs négociateurs et pour que les négociations commerciales respectent les valeurs nationales fondamentales et les objectifs de la politique publique. L'économie mondiale se complexifie. La géopolitique crée des rebondissements imprévus. Toutefois, même en tenant compte de toutes ces variables, je pense que les perspectives de progrès en 2015 offrent la possibilité de faire avancer les travaux sur plusieurs accessions. La crise ne doit pas conduire au découragement. Dans toutes les crises, il y a des occasions. Les énigmes peuvent être résolues. En tant que Directeur général, j'invite les Membres à saisir ces occasions pour faire progresser les travaux sur les accessions à l'OMC au cours de l'année à venir, même si la responsabilité fondamentale des décisions à prendre pour rendre les accessions possibles, sur la base de lois et de réglementation compatibles avec les règles de l'OMC, incombe aux gouvernements accédants. En tant que Directeur général, il est important que je dise clairement que le critère décisif est que tous les protocoles d'accession préservent, augmentent et renforcent la réserve existante de protocoles d'accession, de façon à étoffer le système commercial multilatéral fondé sur des règles. Sur ce point, nous ne pouvons pas nous tromper. Le système commercial multilatéral fondé sur des règles représente plus que la somme de ses parties.

117. Les PMA sont ceux qui ont le plus besoin du soutien des Membres pour leurs réformes internes compatibles avec les règles de l'OMC, assorties d'une transition appropriée, au service de la croissance, de la réduction de la pauvreté et du développement. Il est significatif de constater que les pays qui ont perdu le statut de PMA ou s'appêtent à le perdre sont ceux qui ont utilisé leurs négociations d'accession comme un tremplin pour leurs réformes internes. Quant à l'avenir, les PMA accédants ont prioritairement droit au soutien des Membres s'ils ont mis sur la table de négociation des contributions qui constituent une base d'engagement pour les membres du groupe de travail.

118. Le projet d'éléments relatifs à l'accession de l'Afghanistan est sur la table. Il a été distribué aux Membres en mars. Lorsque la situation sera redevenue normale à Kaboul, les Membres devraient aider l'Afghanistan à franchir la ligne d'arrivée.

119. L'accession du Libéria devrait être prioritaire au cours de la nouvelle année, afin d'aider Monrovia à atteindre son objectif de conclusion en 2015. La situation tragique du pays en matière de santé publique mérite notre solidarité et notre soutien. L'équipe de négociation libérienne a fait preuve d'un engagement intensif sur les questions techniques de fond. Les contributions qu'elle a fournies sont globalement meilleures que celles des autres PMA et des autres nouveaux Membres

qui ont accédé. En tant que Directeur général, je me concentre sur la substance et les courbes de tendance de cette accession. La Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a fait preuve d'un leadership exceptionnel face à des problèmes redoutables. Je voudrais saluer les Membres pour leur soutien au Libéria, notamment la Chine, Cuba, les États-Unis, le Nigéria (et plusieurs autres pays africains) et l'Union européenne. Les actions menées par les Membres pour faciliter l'accession du Libéria à l'OMC peuvent contribuer à réduire la pauvreté, à améliorer le bien-être économique et à stimuler la croissance en faveur du peuple libérien. Je suis attaché à la réalisation de cet objectif. Je suis en contact avec le Président du Groupe de travail afin de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour conclure dès que possible l'accession du Libéria.

120. Avec la conclusion de l'accession des Seychelles, auxquelles je souhaite chaleureusement la bienvenue, il y a 22 groupes de travail de l'accession, dont une dizaine en activité. Le potentiel de progrès pour ces différentes accessions est fluide et sujet à des évolutions imprévisibles. Pour l'instant, d'après les estimations internes du Secrétariat, il existe des possibilités de progrès dans les négociations sur l'accession de l'Algérie, des Bahamas, du Bélarus et de la Serbie. Mais, comme dans toutes les négociations, c'est le fond et non le calendrier qui détermine les progrès vers la conclusion.

121. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités conçues sur mesure et spécifiquement pour les accessions sur la base des feuilles de route et de l'appropriation par les gouvernements accédants jouent un rôle central dans les améliorations apportées à notre processus d'accession. J'invite les Membres à poursuivre et, chaque fois que c'est possible, à élargir leur soutien aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par l'OMC, afin d'appuyer les négociations sur l'accession. J'espère que les Membres aideront le Secrétariat dans ses efforts pour apporter une assistance après l'accession aux nouveaux Membres qui le demandent afin de contribuer à la mise en œuvre de leurs obligations.

122. La transparence est un facteur clé pour assurer la prévisibilité dans un système fondé sur des règles et pour faire en sorte que les résultats appartiennent à tous. C'est pourquoi j'attache de l'importance au fonctionnement du Groupe informel des accessions. J'ai encouragé les Membres à y participer davantage, car il s'agit d'un processus ouvert qui assure une plus large acceptation du processus et des résultats. J'ai également encouragé les Présidents des groupes de travail à s'impliquer davantage. Je suis reconnaissant aux Membres pour le soutien sans réserve qu'ils apportent à ce dispositif, coordonné par le Secrétariat, et qui agit dans l'intérêt de tous les Membres et au service de l'Organisation. La transparence est une condition *sine qua non* de l'appropriation et de la pérennité du processus et des résultats.

123. Je suis satisfait de la collaboration et du partenariat qui ont existé entre les Membres et le Secrétariat durant l'année considérée, et je compte bien relever la barre au cours de l'année à venir.

ANNEXE 1 – INDICATEURS DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA DIVISION DES ACCESSIONS POUR L'ANNÉE CIVILE 2014

Année	Réunions formelles des GT	Réunions informelles des GT	Réunions de vérification technique (Listes)	Réunions plurilatérales	Réunions de la division	Groupe informel des accessions	Pages de documentation traitées	Dossiers d'archivage traités	Assistance technique et sensibilisation	Accessions au titre de l'article XII ¹	Bulletins d'information	Rapports annuels	Gestion de l'information + Bases de données ²	Rencontres annuelles avec les groupes régionaux
2014	5	3	4	13	43	10	6 900	0	28	(1 ³)	11	1	3	5
2013	11	1	1	11	29	9	8 334	0	28	1	10	1	3	6
2012	22	3	2	20	29	10	19 865	0	38	2	11	1	3	6
2011	15	27	3	20	33	10	17 269	1	12	4	9	1	1	6
2010	10	11	0	3	41	14	4 829	39	15	0	4	1	1	4
2009	10	11	n.d.*	7	46	7	3 881	560	24	0	n.d.*	n.d.*	n.d.*	9
2008	18	14	n.d.*	4	n.d.*	4	8 172	n.d.*	13	1	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
2007	14	21	n.d.*	7	n.d.*	5	7 035	n.d.*	14	1	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
2006	16	25	n.d.*	7	n.d.*	6	7 646	n.d.*	12	1	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
2005	23	34	n.d.*	21	n.d.*	4	10 383	n.d.*	15	2	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
2004	26	19	n.d.*	18	n.d.*	6	7 907	n.d.*	12	0	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
2003	18	n.d.*	n.d.*	9	n.d.*	3	8 629	n.d.*	8	2	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
2002	16	n.d.*	n.d.*	6	n.d.*	2	10 284	n.d.*	22	2	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
2001	14	n.d.*	n.d.*	10	n.d.*	0	5 482	n.d.*	20	3	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
2000	20	n.d.*	n.d.*	8	n.d.*	1	8 626	n.d.*	8	4	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
1999	17	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*	0	16 916	n.d.*	5	3	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
1998	21	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*	0	6 913	n.d.*	7	2	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
1997	30	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*	0	7 019	n.d.*	17	0	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
1996	26	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*	0	7 520	n.d.*	9	3 (+5 ⁴)	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*
1995	17	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*	0	3 869	n.d.*	n.d.*	1	n.d.*	n.d.*	n.d.*	n.d.*

(Source: données internes de la Division des accessions.)

* n.d.: données non disponibles.

¹ Classement en fonction de la date de l'adoption formelle par le Conseil général/la Conférence ministérielle; 2013: Yémen (4 décembre); 2012: RDP lao (26 octobre) et Tadjikistan (10 décembre); 2011: Monténégro (17 décembre), Fédération de Russie (16 décembre), Samoa (17 décembre) et Vanuatu (26 octobre); 2008: Ukraine (5 février); 2007: Cabo Verde (18 décembre); 2006: Viet Nam (7 novembre); 2005: Arabie saoudite (11 novembre) et Tonga (15 décembre); 2003: Cambodge et Népal (11 septembre); 2002: Arménie (10 décembre 2002) et Ex-République yougoslave de Macédoine (15 octobre); 2001: Chine (10 novembre), Moldova (8 mai) et Taipei chinois (11 novembre); 2000: Albanie et Croatie (17 juillet), Lituanie (8 décembre) et Oman (10 octobre); 1999: Estonie (21 mai), Géorgie (6 octobre) et Jordanie (17 décembre); 1998: Lettonie et République kirghize (14 octobre); 1996: Bulgarie (2 octobre), Mongolie (18 juillet) et Panama (2 octobre); et 1995: Équateur (16 août).

² Bases de données: i) ACDB; ii) Registre des accords bilatéraux concernant l'accès aux marchés; et iii) Portail d'information sur les accessions (en cours).

³ Le projet d'ensemble de documents concernant l'accession des Seychelles a été adopté, *ad referendum*, le 17 octobre 2014 et sera examiné en vue de son adoption formelle à la réunion du Conseil général de décembre 2014.

⁴ Les Émirats arabes unis, la Grenade, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Qatar et Saint-Kitts-et-Nevis ont accédé à l'OMC après le 1^{er} janvier 1995 dans le cadre des procédures spéciales établies par le Conseil général – WT/L/30. Cette procédure accordait à ces cinq gouvernements accédants un délai supplémentaire pour mener à terme les négociations sur leurs listes.

ANNEXE 2 – ACCESSIONS NÉGOCIÉES AU TITRE DE L'ARTICLE XII

Gouvernement*	Date d'accession	Rapport du groupe de travail	Liste de marchandises	Liste des services	Protocole d'accession	Décision du Conseil général
1. Équateur	21/01/1996	WT/L/77 et Corr.1	Add.1 et Corr.1, 2	Add.2	WT/ACC/ECU/6	WT/ACC/ECU/5
2. Bulgarie	01/12/1996	WT/ACC/BGR/5 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/BGR/7	WT/ACC/BGR/6
3. Mongolie	29/01/1997	WT/ACC/MNG/9 et Corr.1	Add.1 et Corr.1	Add.2	WT/ACC/MNG/11	WT/ACC/MNG/10
4. Panama	06/09/1997	WT/ACC/PAN/19 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/PAN/21	WT/ACC/PAN/20
5. République kirghize	20/12/1998	WT/ACC/KGZ/26 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/KGZ/29	WT/ACC/KGZ/28
6. Lettonie	10/02/1999	WT/ACC/LVA/32	Add.1 et Corr.1	Add.2	WT/ACC/LVA/35	WT/ACC/LVA/34
7. Estonie	13/11/1999	WT/ACC/EST/28	Add.1	Add.2 et Corr.1	WT/ACC/EST/30	WT/ACC/EST/29
8. Jordanie	11/04/2000	WT/ACC/JOR/33 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/JOR/35	WT/ACC/JOR/34
9. Géorgie	14/06/2000	WT/ACC/GEO/31	Add.1	Add.2	WT/ACC/GEO/33	WT/ACC/GEO/32
10. Albanie	08/09/2000	WT/ACC/ALB/51 et Corr.1	Add.1	Add.2 et Corr.1, 2	WT/ACC/ALB/53 et Corr.1	WT/ACC/ALB/52 et Corr.1
11. Oman	09/11/2000	WT/ACC/OMN/26	Add.1	Add.2	WT/ACC/OMN/28	WT/ACC/OMN/27
12. Croatie	30/11/2000	WT/ACC/HRV/59	Add.1	Add.2 et Corr.1, 2	WT/ACC/HRV/61	WT/ACC/HRV/60
13. Lituanie	31/05/2001	WT/ACC/LTU/52	Add.1 et Corr.1	Add.2	WT/ACC/LTU/54	WT/ACC/LTU/53
14. Moldova, République de	26/07/2001	WT/ACC/MOL/37 et Corr.1-4	Add.1	Add.2	WT/ACC/MOL/40	WT/ACC/MOL/39
15. Chine	11/12/2001	WT/ACC/CHN/49 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/L/432	WT/L/432
16. Taipei chinois	01/01/2002	WT/ACC/TPKM/18 WT/MIN(01)/3	Add.1 Add.1	Add.2 Add.2	WT/L/433	WT/L/433
17. Arménie	05/02/2003	WT/ACC/ARM/23 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/L/506	WT/L/506
18. Ex-République yougoslave de Macédoine	04/04/2003	WT/ACC/807/27	Add.1	Add.2	WT/L/494	WT/L/494
19. Népal	23/04/2004	WT/ACC/NPL/16	Add.1	Add.2	WT/MIN(03)/19	WT/MIN(03)/19
20. Cambodge	13/10/2004	WT/ACC/KHM/21	Add.1	Add.2	WT/MIN(03)/18	WT/MIN(03)/18
21. Arabie saoudite, Royaume d'	11/12/2005	WT/ACC/SAU/61	Add.1	Add.2	WT/L/627	WT/L/627
22. Viet Nam	11/01/2007	WT/ACC/VNM/48	Add.1	Add.2	WT/L/662	WT/L/662
23. Tonga	27/07/2007	WT/ACC/TON/17 WT/MIN(05)/4	Add.1	Add.2	WT/L/644	WT/L/644
24. Ukraine	16/05/2008	WT/ACC/UKR/152	Add.1	Add.2	WT/L/718	WT/L/718
25. Cabo Verde	23/07/2008	WT/ACC/CPV/30	Add.1	Add.2	WT/L/715	WT/L/715
26. Monténégro	29/04/2012	WT/ACC/CGR/38 WT/MIN(11)/7	Add.1	Add.2	WT/L/841	WT/MIN(11)/28 WT/L/841
27. Samoa	10/05/2012	WT/ACC/SAM/30 WT/MIN(11)/1	Add.1	Add.2	WT/L/840	WT/MIN(11)/27 WT/L/840
28. Fédération du Russie	22/08/2012	WT/ACC/RUS/70 WT/MIN(11)/2	Add.1	Add.2	WT/L/839	WT/MIN(11)/24 WT/L/839
29. Vanuatu	24/08/2012	WT/ACC/VUT/17	Add.1	Add.2	WT/L/862	WT/L/823

Gouvernement*	Date d'accession	Rapport du groupe de travail	Liste de marchandises	Liste des services	Protocole d'accession	Décision du Conseil général
30. République démocratique populaire lao	02/02/2013	WT/ACC/LAO/45	Add.1	Add.2	WT/L/865	WT/L/865
31. Tadjikistan	02/03/2013	WT/ACC/TJK/30	Add.1	Add.2	WT/L/872	WT/L/872
32. Yémen	26/06/2014	WT/ACC/YEM/42	Add.1	Add.2	WT/MIN(13)/24 WT/L/905	WT/MIN(13)/24 WT/L/905

* Classement en fonction de la date d'accession.

**ANNEXE 3 – PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL
DE L'ACCESSION À L'OMC**

N°	Gouvernement	Date d'établissement du Groupe de travail	Président du Groupe de travail*	Basé à Genève (O/N)
1.	Afghanistan	13 décembre 2004	S.E. M. Roderick <u>van Schreven</u> (Pays-Bas)	O
2.	Algérie	17 juin 1987	S.E. M. Alberto Pedro <u>D'Alotto</u> (Argentine)	O
3.	Andorre	22 octobre 1997	En attente	
4.	Azerbaïdjan	16 juillet 1997	S.E.M. Walter <u>Lewalter</u> (Allemagne)	N
5.	Bahamas	18 juillet 2001	S.E.M. Wayne <u>McCook</u> (Jamaïque)	O
6.	Bélarus	27 octobre 1993	S.E. M. Haluk <u>Ilicak</u> (Turquie)	O
7.	Bhoutan	6 octobre 1999	S.E. M. Thomas <u>Hajnoczi</u> (Autriche)	O
8.	Bosnie-Herzégovine	15 juillet 1999	S.E. M. István <u>Major</u> (Hongrie)	N
9.	Comores, Union des	9 octobre 2007	S.E. M. Luis Enrique <u>Chávez Basagoitia</u> (Pérou)	O
10.	Guinée équatoriale	5 février 2008	En attente	
11.	Éthiopie	10 février 2002	S.E. M. Steffen <u>Smidt</u> (Danemark)	O
12.	Iran	26 mai 2005	En attente	
13.	Iraq	13 décembre 2004	S.E. M. Omar <u>Hilale</u> (Maroc)	O
14.	Kazakhstan	6 février 1996	S.E. M. Vesa <u>Himanen</u> (Finlande)	N
15.	République libanaise	14 avril 1999	S.E. Mme Laurence <u>Dubois-Destrizais</u> (France)	N
16.	Libéria	18 décembre 2007	S.E. M. Joakim <u>Reiter</u> (Suède)	N
17.	Libye	27 juillet 2004	M. Victor <u>Echevarría Ugarte</u> (Espagne)	N
18.	Sao Tomé-et-Principe	26 mai 2005	En attente	
19.	Serbie	15 février 2005	S.E. Mme Marie-Claire <u>Swärd Capra</u> (Suède)	N
20.	Seychelles	11 juillet 1995	Mme Hilda Ali <u>Al-Hinai</u> (Oman)	O
21.	Soudan	25 octobre 1994	En attente	
22.	République arabe syrienne	4 mai 2010	En attente	
23.	Ouzbékistan	21 décembre 1994	S.E. M. Seokyoung <u>Choi</u> (Corée)	O

* En novembre 2014.

ANNEXE 4 – DURÉE DES ACCESSIONS MENÉES À TERME

N°	Membre relevant de l'article XII	Date de demande	Date d'accession	Durée totale du processus d'accession
1	Albanie	11/1992	09/2000	7 ans et 10 mois
2	Arménie	11/1993	02/2003	9 ans et 3 mois
3	Bulgarie	09/1986	12/1996	10 ans et 3 mois
4	Cambodge*	12/1994	10/2004	9 ans et 10 mois
5	Cabo Verde*	11/1999	07/2008	8 ans et 8 mois
6	Chine	07/1986	12/2001	15 ans et 5 mois
7	Croatie	09/1993	11/2000	7 ans et 2 mois
8	Équateur	09/1992	01/1996	3 ans et 4 mois
9	Estonie	03/1994	11/1999	5 ans et 8 mois
10	Géorgie	07/1996	06/2000	4 ans et 1 mois
11	Jordanie	01/1994	04/2000	6 ans et 4 mois
12	République kirghize	02/1996	12/1998	2 ans et 10 mois
13	RDP lao*	07/1997	02/2013	15 ans et 7 mois
14	Lettonie	11/1993	02/1999	5 ans et 3 mois
15	Lituanie	01/1994	05/2001	7 ans et 5 mois
16	Moldova, République de	11/1993	07/2001	7 ans et 4 mois
17	Mongolie	07/1991	01/1997	5 ans et 6 mois
18	Monténégro	12/2004	04/2012	7 ans et 4 mois
19	Népal*	05/1989	04/2004	14 ans et 11 mois
20	Oman	04/1996	11/2000	4 ans et 7 mois
21	Panama	08/1991	09/1997	5 ans et 1 mois
22	Fédération du Russie	06/1993	08/2012	19 ans et 2 mois
23	Samoa*	04/1998	05/2012	14 ans et 1 mois
24	Arabie saoudite, Royaume d'	06/1993	12/2005	12 ans et 6 mois
25	Taipei chinois	01/1992	01/2002	10 ans
26	Tadjikistan	05/2001	03/2013	11 ans et 10 mois
27	Ex-République yougoslave de Macédoine	12/1994	04/2003	8 ans et 3 mois
28	Tonga	06/1995	07/2007	12 ans et 1 mois
29	Ukraine	11/1993	05/2008	14 ans et 6 mois
30	Vanuatu*	07/1995	08/2012	17 ans et 1 mois
31	Viet Nam	01/1995	01/2007	12 ans
32	Yémen*	04/2000	06/2014	14 ans et 2 mois
	Moyenne générale			9 ans et 8 mois
	Accessions de PMA			13 ans et 5 mois
	Accessions de pays autres que des PMA			8 ans et 7 mois

* Pays les moins avancés (PMA). Le Cabo Verde a accédé à l'OMC en tant que PMA. Il est sorti de cette catégorie le 20 décembre 2007.

ANNEXE 5 – SECTION VI – DONNÉES RELATIVES AUX RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Tableau 1 – Valeur du commerce des marchandises et variation annuelle en pourcentage: 1995-2013

(Milliards de \$ et %)

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Membres relevant de l'article XII	Valeur	846	899	962	887	928	1 191	1 176	1 340	1 722	2 270	2 796	3 403	4 131	5 006	3 921	5 179	6 445	6 765	7 119
	Variation annuelle en %		6,2%	7,1%	-7,8%	4,6%	28,3%	-1,2%	13,9%	28,5%	31,9%	23,1%	21,7%	21,4%	21,2%	-21,7%	32,1%	24,4%	5,0%	5,2%
Monde	Valeur	10 453	10 955	11 331	11 186	11 642	13 182	12 679	13 238	15 458	18 797	21 378	24 591	28 352	32 731	25 335	30 810	36 832	37 015	37 706
	Variation annuelle en %		4,8%	3,4%	-1,3%	4,1%	13,2%	-3,8%	4,4%	16,8%	21,6%	13,7%	15,0%	15,3%	15,4%	-22,6%	21,6%	19,5%	0,5%	1,9%

Source: Base de données statistiques de l'OMC.

Tableau 2 – Valeur du commerce des services et variation annuelle en pourcentage: 1995-2013

(Milliards de \$ et %)

		1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Membres relevant de l'article XII	Valeur	153	166	187	175	176	197	206	232	269	341	397	476	608	719	641	757	878	967	1 073
	Variation annuelle en %		8,5%	12,4%	-6,5%	0,7%	11,9%	4,2%	12,6%	16,0%	27,1%	16,4%	19,8%	27,7%	18,3%	-10,9%	18,1%	16,0%	10,0%	11,1%
Monde	Valeur	2 369	2 536	2 629	2 653	2 784	2 955	2 975	3 159	3 644	4 396	4 900	5 511	6 596	7 482	6 789	7 441	8 351	8 571	9 026
	Variation annuelle en %		7,1%	3,7%	0,9%	4,9%	6,1%	0,7%	6,2%	15,4%	20,6%	11,5%	12,5%	19,7%	13,4%	-9,3%	9,6%	12,2%	2,6%	5,3%

Source: Base de données statistiques de l'OMC.

ANNEXE 6 – GESTION DES ACCESSIONS

Tableau 1 – Composition des Groupes de travail de l'accession

Groupe de travail de l'accession	Code	Secrétaire	Cosecraire	Appui administratif
Chiedu Osakwe, Directeur de la Division des accessions				
1. Afghanistan*	AFG	Varyanik	Tebagana	Evans
2. Algérie	DZA	Sekkate	Fahn	Tandara-Stenier
3. Andorre	AND	accessions@wto.org	- Pas d'activité	
4. Azerbaïdjan	AZE	Pardo de León	Varyanik	Evans
5. Bahamas	BHS	Lee	Okenwa	Tandara-Stenier
6. Bélarus	BLR	Oshikawa	Sekkate Varyanik	Tandara-Stenier
7. Bhoutan*	BTN	Oshikawa	Lee	Tandara-Stenier
8. Bosnie-Herzégovine	BIH	Beslać	Okenwa	Tandara-Stenier
9. Comores, Union des*	COM	Sekkate	Tandara-Stenier	Tandara-Stenier
10. Guinée équatoriale*	GNQ	Sekkate	Fahn	Evans
11. Éthiopie*	ETH	Varyanik	Tebagana	Evans
12. Iran, République islamique d'	IRN	Varyanik	Sekkate	Evans
13. Iraq	IRQ	Varyanik	Lee	Evans
14. Kazakhstan	KAZ	Oshikawa	Sekkate Varyanik	Tandara-Stenier
15. République libanaise	LBN	Pardo de León	Sekkate	Evans
16. Libéria*	LBR	Lee	Varyanik	Evans
17. Libye	LBY	Pardo de León	Sekkate	Evans
18. Sao Tomé-et-Principe*	STP	Sekkate	Tebagana	Evans
19. Serbie	SRB	Beslać	Okenwa	Tandara-Stenier
20. Seychelles	SYC	Beslać	Okenwa	Tandara-Stenier
21. Soudan*	SDN	Lee	Sekkate	Evans
22. République arabe syrienne	SYR	Beslać	-	Evans
23. Ouzbékistan	UZB	Lee	Fahn	Tandara-Stenier

* Pays les moins avancés (PMA).

Tableau 2 – Tâches effectuées en dehors du Groupe de travail

Tâche	Administrateur	Directeur/appui administratif
Rapports annuels sur les accessions du Directeur général	Directeur et administrateur (en alternance) (2014: Lee)	Evans
Représente le Directeur en son absence	Oshikawa	Tandara-Stenier
Groupe informel sur les accessions	Pardo de León	Tandara-Stenier
Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC (mensuel)	Directeur et Varyanik	Tandara-Stenier
Programme de la Chine/Mémorandum d'accord/Responsable des tables rondes	Directeur et Oshikawa	Evans
Programme de la Chine/Mémorandum d'accord/Responsable des stagiaires de la Division des accessions	Oshikawa et Tandara-Stenier	
Point de contact pour l'assistance technique/rencontres annuelles	Pardo de León	Evans
Point de contact pour les PMA	Oshikawa	Evans
Bases de données:		
- Base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions (ACDB)	Sekkate	Stagiaires, en alternance Tandara-Stenier
- Registre de l'accès aux marchés	Varyanik Fahn	Evans
- Portail d'information sur les accessions(AIP)	Beslać	Stagiaires, en alternance Evans
- Résultats commerciaux des Membres relevant de l'article XII	Sekkate	Evans
Mise à jour du site Web sur les accessions	Secrétaires des Groupes de travail	Stagiaires, en alternance Tandara-Stenier
Projet de livre sur les accessions	Division des accessions	Evans

PERSONNEL DE LA DIVISION DES ACCESSIONS:

- Directeur;
- 6 administrateurs;
- 2 directeurs administratifs;
- 5 stagiaires du Programme de la Chine sur les accessions et les PMA, en alternance; et
- 2 stagiaires réguliers de la Division des accessions.